



programme de recherche  
politiques territoriales et  
**développement  
durable**

En avril 2003, les ministères de l'Écologie et de l'Équipement ont lancé conjointement une consultation de recherche sur *Les politiques territoriales et le développement durable*. Cette consultation était issue du constat que, bien que la notion de développement durable soit depuis une quinzaine d'années de plus en plus présente dans les discours et les actions des responsables des politiques territoriales, elle semblait peu intéresser la communauté scientifique. Pourtant les principes du développement durable sont d'autant plus malaisés à rendre opératoires qu'ils sont difficiles à saisir dans leur complexité. Quatre axes thématiques privilégiés étaient proposés aux questionnements de la communauté scientifique :

1. l'évaluation des politiques publiques territoriales au regard des principes du développement durable ;
2. l'articulation spatiale, thématique et temporelle des politiques publiques territoriales ;
3. les modes de gouvernance des territoires ;
4. les inégalités écologiques, facteurs ou non d'aggravation des disparités sociales.

Le bilan des recherches lancées en 2003 a fait apparaître des questionnements auxquels les propositions de recherche reçues n'avaient que partiellement répondu. Aussi, en mars 2005, un Appel à propositions de recherche complémentaire a été adressé à la communauté scientifique afin de compléter et prolonger les axes 1, 2 et 4 de la précédente consultation.

Pour ces deux consultations, un questionnement interdisciplinaire des problématiques et le rapprochement avec des collectivités territoriales gestionnaires des terrains d'enquête étaient recommandés. La dimension européenne et internationale apportée par les approches comparatives et la collaboration avec des chercheurs issus d'autres pays étaient aussi fortement souhaitées.



# La consultation de recherche 2003

**66 projets reçus, 25 sélectionnés (un abandon).**  
**Recherches pratiquement toutes achevées.**

## Axe 1 : évaluation des politiques publiques au regard du développement durable

- La mise en œuvre de systèmes d'indicateurs locaux du développement durable à partir d'une comparaison franco-allemande, *Jean-Paul Carrière*, Université de Tours.
- Élaboration d'un référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable, *Yvette Lazeri*, GREQUAM Aix-Marseille
- Signature Énergétique des Transports Urbains (SETU), un outil de suivi-évaluation de la durabilité des dynamiques urbaines. Application à Bangalore, Inde, *Pierre-Noël Giraud*, École des Mines Paris
- Rôle des coordinations locales dans le développement durable des territoires, *Valérie Angeon*, ENGREF Montpellier
- Intercommunalité et durabilité des services d'eau et d'assainissement en France et en Europe, *Lise Breuil* ENGREF Montpellier\*
- Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale de développement durable, *Michel Capron*, Lergo Paris 8 et Claire Cartiaux, Atelier de l'économie sociale et solidaire

## Axe 2 : les articulations spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

- L'aménagement durable du littoral languedocien ; de la mission Racine à la gouvernance multi-niveaux, *Pierre Valarié*, CEPEL Montpellier\*
- Tourisme durable et intercommunalités dans le massif pyrénéen. Analyse comparée transfrontalière, *Vincent Vles* et *Sylvie Clarimont*, Université de Pau
- À l'ouest des Bouches-du-Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité, *Bernard Picon*, DESMID Université d'Arles\*
- PREDAT (Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale), *Christophe Beaurain* Université Littoral-Côte d'Opale et *Muriel Maillefert*, Université Lille 3
- Le commerce dans la ville durable : politiques territoriales du commerce et développement urbain durable, *Alain Metton*, ARAUC Université Paris 12\*
- Pratique de la prospective territoriale et développement durable territorialisé, *Guy Loinger*, GEISTEL
- La protection des ressources en eau potable par contractualisation avec les agriculteurs, *Bernard Barraqué*, ENPC LATTIS

## Axe 3 : gouvernance et développement durable : limites et opportunité

- La gouvernance performative, impasse ou étape vers le développement durable ?, *Muriel Tapie-Grime*, CERL Université Paris 13
- Élaboration des politiques publiques territoriales de développement durable : des représentations sociales aux modes de gouvernance, *Maurice Olive*, ARENES/Université d'Aix
- Les démarches de développement durable, pertinence et apports effectifs dans la gestion de l'air et de l'eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne, *Isabelle Roussel*, APPA
- Le fleuve, un instrument pour le développement durable (FIDD), *Sophie Bonin*, Institut de géographie alpine, Grenoble et *Nathalie Blanc*, UMR LADYSS
- Protection de la nature, territoire et développement durable. Les usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas des parcs nationaux, des Parcs naturels régionaux, des réserves naturelles et du CERL. Entre rhétoriques et pratiques, *Lionel Charles*, FRACTAL
- Mobilité et transports ; quelles pratiques de concertation des acteurs à l'échelle des territoires ? Analyse des représentations, des méthodes et des pratiques de gouvernance à partir de l'exemple des SCOT, Groupement : Économie & Humanisme - Observatoire Social de Lyon - CREIDD, *Christian Harzo*
- La mobilité durable dans les agglomérations périalpines ; recherche sur un outil d'appropriation de la problématique par un large public, *Olivier Klein*, ENTPE LET\*

## Axe 4 : les inégalités écologiques

- Pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités ; difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000, *Laurence Lestel* et *Anne-Cécile Lefort-Prost*, CNAM CDHT Paris
- L'impact des inégalités écologiques dans le bassin d'habitat de Dunkerque, *Sabine Kazmierczak*, CRESGE, Lille
- Marges urbaines, re-développement et gouvernance multi échelles, *Georges Gay*, Université de Saint-Étienne
- Les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l'action publique, *Lydie Laigle*, CSTB

Les recherches marquées d'un \* ne sont pas représentées dans les fiches suivants



# La consultation de recherche 2005

## 44 projets reçus, 21 sélectionnés. Recherches en cours.

### Axe 1 : évaluation des politiques publiques au regard du développement durable

- L'évaluation des politiques publiques locales de développement durable. Instrumentation, pratiques, acteurs, *Pierre Mathiot* et *Antoine Goxe*, CERAPS Université de Lille 2
- Développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble, Lyon et Montréal, *Mario Gauthier*, Institut d'urbanisme, Université de Montréal et *Florence Paulhiac*, Institut d'urbanisme de Grenoble
- Développement durable et gestion des risques dans les territoires d'habitat diffus, *Sylvie Raguenau* et *Michel Teule*, CERFISE, Marseille
- L'eau des villes, l'eau des champs ; négociation territoriale et génie de l'environnement, *Bernard Barraqué*, École des ponts et chaussées, LATS

### Axe 2 : les articulations spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques (avec une dimension internationale)

- Développement durable dans les périphéries de l'Europe : quels apports de la coopération décentralisée et de ses expertises ? *Taoufik Souami*, IFU/CSTB
- Développement durable territorial : une approche comparée franco-thaïlandaise, *Claire Parin* et *Guy Tapie*, PAVE, École d'architecture de Bordeaux
- Des quartiers marginalisés à l'épreuve du développement durable : les politiques urbaines mises en question. Regards croisés Maghreb/France, *Françoise Navez-Bouchanine*, UMR LOUEST
- Politique de coopération décentralisée : durabilité et réciprocité, *Bruno Villalba*, CERAPS, Université Lille 2
- Le développement durable : un concept planétaire au risque de dynamiques urbaines, maghrébine et sahélienne, *Maroc-Burkina Faso*, *Liliane Pierre-Louis*, IUP, Université Paris 12
- L'appropriation du développement durable par les États modernes. Le cas de la coopération internationale au Brésil, *Vincent Berdoulay* et *Xavier Arnauld de Sartre*, SET, Université de Pau
- La petite fabrique locale du développement urbain durable. De la construction programmatique à la mise en œuvre de projets

labellisés, une comparaison Nord-Sud des enjeux de la mobilisation dans quatre métropoles, *Alice Rouyer*, CIRUS-CIEU, Université Toulouse 2

### Axe 4 : les inégalités écologiques

- Atteintes environnementales et dynamiques de vie en milieu urbain. Quels critères d'évaluation pour quels projets de territoires ?, *Lydie Laigle*, CSTB
- Analyse des critères de vulnérabilité des espaces anthropiques en zone rurale, littorale et urbaine. Le cas des landes du Cragou, des marais côtiers de Séné et de l'agglomération de Rennes, *Jean-Michel Lebot*, LARES, Université de Haute-Bretagne
- Inégalités écologiques dans les marges urbaines des territoires littoraux, *Philippe Deboudt*, UFR de Géographie et Aménagement, Université de Lille 1
- Élaborations de savoirs croisés sur les inégalités environnementales en contexte urbain et développement durable, *Isabelle Roussel*, APPA, Nord-Pas-de-Calais
- Effets spatiaux des politiques environnementales urbaines, *Marguerite Rigaud* ; Fondation des villes
- Vécu environnemental et qualité de vie en région Île-de-France. Une approche exploratoire des inégalités environnementales, *Guillaume Faburel*, c.r.e.t.e.i.l., Université Paris 12 Val-de-Marne
- Émergence et rôle des processus participatifs dans la protection des espaces naturels et agricoles périurbains sous forte pression foncière, *Jean-Louis Zentelin*, Centre Pierre Naville, Université d'Évry
- Vulnérabilité socio-économique des espaces urbains : cadre conceptuel, mesure et application à l'Île-de-France, *Aïcha Ouaharou*, LED, Université Paris 8 et CIREM UMR 8568
- Le changement climatique, révélateur des vulnérabilités territoriales ? Action publique locale et perceptions des inégalités écologiques, *Patrice Melé*, *François Bertrand*, *Laurence Rocher*, CITERES UMR 6173, Université François Rabelais, Tours
- Les inégalités spatiales face à l'environnement : analyse économique et application à l'aire urbaine rennaise sur la base d'un système d'information géographique, *Marc Baudry*, CREM UMR CNRS 6211, Université Rennes 1

Les recherches marquées d'un \* ne sont pas représentées dans les fiches suivants



# Pilotage, évaluation et valorisation du programme de recherche

## Vie du programme

### Pilotage du programme

Il est confié à deux instances, représentant respectivement l'expertise scientifique (conseil scientifique) et la demande de recherche (comité d'orientation). La coordination du programme est du ressort des représentants des ministères initiateurs du programme aidés d'une petite équipe de suivi placée sous la responsabilité de l'université de Tours.

Le conseil scientifique, composé d'experts dans les disciplines concernées par le programme, est présidé par *Corinne Larrue*, professeure à l'université de Tours. Il a pour mission de formaliser les orientations en termes scientifiques, de contribuer à la préparation des textes appelant la communauté scientifique à proposer des recherches, d'expertiser les réponses et de participer à l'animation, l'évaluation et à la valorisation du programme. Les membres sont : *Francis Beaucire*, Université Paris 1 • *Cyria Emelianoff*, Université du Maine • *Vincent Hoffmann-Martinot*, Institut d'études politiques de Bordeaux • *Sylvy Jaglin*, École des Ponts et Chaussées, LATS • *Patrick Moquay*, ENGREF • *Annick Osmont*, consultante • *Olivier Soubeyran*, Institut de Géographie Alpine, Grenoble • *Luc Thiébaud*, ENESAD INRA Dijon • *Jacques Theys*, DRAST CPVS • *Edwin Zaccai*, Université libre de Bruxelles, IGEAT • *Bertrand Zuideau*, IFRESI-CNRS, Université de Lille 1

Le comité d'orientation est composé de représentants des directions des deux ministères responsables et de leurs établissements publics, de délégués (ou membres) d'autres ministères et d'autres groupes d'intérêts (associations, élus, professionnels...) ; il a pour mission de définir les orientations du programme.

Responsables du programme  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS,  
DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER  
PUCA • Plan urbanisme construction architecture  
Grande Arche sud 92055 La Défense cedex

Contact : Françoise Goudet  
francoise.goudet@equipement.gouv.fr  
tél. 01 40 81 24 52

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
SRP • Service de la recherche et de la prospective  
20 avenue de Ségur 75007 Paris

Contact : Gérard Guillaumin  
gerard.guillaumin@ecologie.gouv.fr  
tél. 01 42 19 17 73

### Évaluation

Chaque projet de recherche fait l'objet d'une remise d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final. À chaque étape, le rapport est soumis à la lecture de deux experts du conseil scientifique et des membres de l'équipe du suivi du programme qui statuent sur l'état des travaux et éventuellement suggèrent des réorientations ou compléments.

### Valorisation

Un séminaire de restitution des travaux et d'échanges, initié en novembre 2004, se poursuit avec la présentation et la mise en débat des recherches. Les comptes rendus des séances sont consultables sur le site du programme [[www.territoires-rdd.net](http://www.territoires-rdd.net)].

Un premier colloque, les 16 et 17 novembre 2006 à Tours *Politiques territoriales et développement durable. Évaluation et gouvernance* sera suivi d'un second en 2008 à Paris, plus tourné vers les acteurs des territoires. D'autres manifestations et colloques sont organisés à l'initiative des équipes de recherche à Paris ou en province. Les chercheurs et les membres du comité de programme interviennent tant en France qu'à l'étranger à l'occasion de manifestations sur les thématiques du programme de recherche. Enfin, des articles ou des ouvrages sont produits sur une des recherches ou autour de regroupements thématiques de travaux du programme.

### Séminaires et colloques à venir

• **Mardi 16 janvier 2007, à Paris**  
Les inégalités écologiques

**Mardi 20 Mars 2007, à Paris,**  
Les inégalités écologiques (suite)

**Automne 2007, à Paris**  
Colloque en partenariat avec le Programme Interdisciplinaire de Développement Urbain durable : relations nord-sud et inégalités écologiques

**Début 2008, deux journées à Paris**  
Colloque de restitution et de mise en débats des résultats du programme de recherche, avec des acteurs des collectivités et des professionnels.

Secrétariat du programme  
Université de Tours – UMR CITERES 6173  
33 allée Ferdinand de Lesseps  
BP 60449 37204 Tours cedex 03

Contact : Virginia Marquès Boscher  
d2rt@univ-tours.fr  
tél. 02 47 36 15 17

Site du programme : [www.territoires-rdd.net](http://www.territoires-rdd.net)



# La mise en œuvre de systèmes d'indicateurs locaux du développement durable

## À partir d'une comparaison franco-allemande

01

La recherche porte sur la mise en œuvre de systèmes d'indicateurs locaux du développement durable ; elle est fondée sur une comparaison entre les objectifs et les méthodes de cette mise en œuvre dans les collectivités locales françaises et allemandes. Elle vise aussi à examiner dans quelle mesure les collectivités locales françaises pourraient s'inspirer de l'expérience allemande, supposée par hypothèse plus avancée, pour élaborer leurs propres systèmes locaux d'indicateurs du développement durable.

La recherche s'articule donc autour des questions suivantes :

- quelles sont les différences fondamentales entre les démarches allemandes et françaises en matière d'évaluation de projets de développement durable ?
- sur quoi reposent ces différences et dans quelle mesure rétroagissent-elles sur les attentes relatives aux systèmes d'indicateurs de développement durable ?
- quels sont les aspects de l'expérience allemande susceptibles d'être transférés et appliqués au contexte français ?
- comment pourrait être structuré un tel système d'indicateurs du développement durable ?

L'objectif général est de réussir à dégager à partir de l'étude comparée une liste de principes à prendre en compte lors de l'élaboration d'indicateurs locaux du développement durable et de la mettre à disposition des collectivités françaises souhaitant s'engager dans une telle démarche.

### Méthodologie et terrains

Dans un premier temps, une étude de la littérature en matière d'indicateurs de développement durable d'origine française et allemande a été réalisée, afin de mobiliser, mettre à jour et compléter les résultats des recherches réalisées concernant l'évaluation sous l'angle du développement durable. Cela a

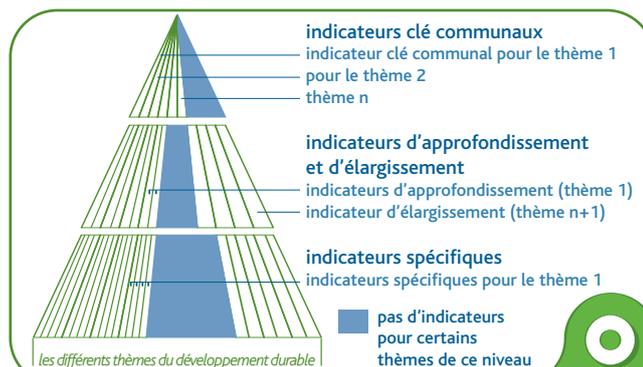
permis d'extraire des travaux allemands des systèmes d'indicateurs qui pourront être expérimentés après adaptation dans les collectivités françaises. Cette étude bibliographique est complétée par des études de cas ainsi que des enquêtes de terrain en France et en Allemagne. En Allemagne, ont été examinés différents systèmes d'indicateurs : ceux proposés dans la Stratégie nationale du développement durable ; ceux des communes ayant participé au concours «Zukunftsfähige Kommune» ; ceux des projets «Im Rahmen einer lokalen Agenda 21» et «Städte der Zukunft» et le système spécifique dont s'est doté la ville de Saarbrücken. En France, ont été analysées les expériences des communautés urbaines de Dunkerque, Lyon et Nantes et de la communauté d'agglomération de Poitiers.

Les résultats de ce travail s'appuient également sur les conclusions d'un séminaire, organisé avec le concours de l'Association des communes et régions d'Europe et de la ville de Paris, qui a notamment permis de confronter les résultats de l'étude aux expériences concrètes des collectivités présentes.

### Principaux résultats et apports pour les praticiens

Les conclusions principales renvoient à quatre catégories d'observation :

- l'existence de fortes différences de priorité de développement durable en France et en Allemagne,
- le partage de difficultés majeures dans la mise en œuvre des systèmes d'indicateurs, notamment l'insuffisance du portage politique des expériences,
- le repérage de quelques exemples de bonnes pratiques,
- l'énoncé de quelques principes d'élaboration de systèmes d'indicateurs qui se dégagent de la comparaison, tant en ce qui concerne leur contenu que leur mise en œuvre.



Proposition d'organisation modulaire d'un système local d'indicateurs de développement durable (source : Heiland et alii, 2003)



# Élaboration d'un référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable

02

Ce travail a pour objet d'élaborer un référentiel d'indicateurs territoriaux dans la perspective de mise en place d'un système de suivi-évaluation guidant des politiques dans une démarche de progrès en développement durable. Les territoires de projet (communautés de communes, d'agglomération, urbaines) sont un terrain d'application privilégié. Ce sont des espaces de décision publique (taille, compétences d'action publique, capacité financière) à même de porter une vision de moyen-long terme imprégnée de l'idée de durabilité et susceptibles de mettre en œuvre un agenda 21 local.

Il s'agit d'inscrire le référentiel (produit à un niveau global) dans l'action territoriale. Sa construction repose sur une démarche procédurale dans laquelle on fixe des directions globales larges (finalités) déclinées en objectifs à atteindre pour satisfaire les exigences de durabilité. Ces objectifs permettent d'identifier des indicateurs de situation des territoires et les acteurs locaux peuvent alors agir sur la base de ces indicateurs, avec leurs perceptions et leurs arbitrages propres.

Le référentiel est ainsi conçu au regard de sa contribution aux cinq finalités définies par le ministère de l'écologie et du développement durable dans **Le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable** (2005). Ces finalités répondent aux trois attentes associées au développement durable (viabilité économique, lien social, respect de l'environnement). Elles sont déclinées en objectifs un peu globaux contribuant au développement durable d'un territoire et reproductibles à tout projet de territoire.

Le référentiel, testé sur la **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**, se présente sous forme d'un tableau de bord du développement durable (indicateurs d'état/tendance et non de suivi d'actions). Le choix des indicateurs repose sur plusieurs critères : pertinence par rapport aux finalités/objectifs du projet de territoire ; sensibilité à l'action publique locale ; accessibilité, fiabilité et pérennité des données ; lisibilité et choix d'indicateurs compréhensibles par des non spécialistes ; comparabilité

territoriale (mais la logique d'action territoriale doit primer sur le souci de comparabilité).

40 indicateurs prioritaires et 34 indicateurs préconisés ont été retenus : **les indicateurs prioritaires** sont des indicateurs qui sont révélateurs d'un état ou d'une tendance et doivent inviter la collectivité à réagir ; **les indicateurs préconisés** sont considérés comme secondaires ou pertinents pour l'action publique mais encore impossibles à nourrir à l'échelle de la collectivité considérée.

## Principaux résultats

Les finalités ou enjeux présentent l'intérêt d'être suffisamment larges pour s'adapter à tout projet de territoire. Un système d'indicateurs basé sur un cadre type a aussi pour intérêt de permettre des comparaisons territoriales. Cependant, une telle construction ne sera pas nécessairement adaptée pour rendre compte des réalités territoriales vécues par des acteurs locaux, une identification plus précise des enjeux auxquels sont confrontés les territoires peut alors être nécessaire.

L'expérience n'est que partiellement aboutie. Les indicateurs, appliqués à la Communauté du Pays d'Aix ne sont pas tous renseignés (29 indicateurs sur 40 retenus). Pour valider la démarche, il serait nécessaire de développer le système d'indicateurs à d'autres intercommunalités.

De façon générale, une fois dressé le tableau de bord, trois questions se posent quant à son opérationnalité : sa mise à jour, sa diffusion et son potentiel d'évaluation. Ces trois points sous-tendent une appropriation du système d'indicateurs par les acteurs locaux (élus, techniciens et membres du conseil de développement de la collectivité concernée).

Une des conditions de succès d'évaluer en terme de développement durable réside dans la capacité de mobiliser ces acteurs sur l'affichage du développement durable comme élément structurant de l'action de la collectivité et de les réunir autour d'une compréhension commune de l'intérêt d'une démarche d'évaluation pour agir efficacement.



# Signature Énergétique des Transports Urbains (SETU)

## Un outil de suivi-évaluation de la durabilité des dynamiques urbaines. Application à Bangalore, Inde

03

Partie du constat que les outils de suivi-évaluation du développement durable territorial pertinents restent à construire, notamment pour les questions de soutenabilité environnementale des dynamiques urbaines, cette recherche a avancé dans quatre directions.

**1)** Nous avons dressé un état de l'art critique sur les indicateurs du développement durable et sur les théories et outils scientifiques à la disposition des décideurs urbains. Nous avons notamment étudié les approches du territoire urbain et de son fonctionnement proposées par les géographes et les économistes. Du fait d'un objectif positif, les méthodes et outils descriptifs de la géographie (monographies et comparaisons) ne servent pas notre ambition. Nous retenons par contre l'importance du regard macro-géographique dans la construction du pouvoir analytique de la SETU. Cette conclusion nous a conduit à rejeter les modèles à espace continu proposés par la micro-économie urbaine et à privilégier les modèles à espace discret où la différenciation en zone du territoire urbain permet d'introduire le regard du géographe.

**2)** Nous expliquons l'impasse dans laquelle se trouve la construction d'indicateurs de développement durable. Ces indicateurs, et notamment ceux portant sur les aspects environnementaux, ont été conçus dans un cadre global et a-spatial, ce qui rend leur capacité analytique et leur opérationnalité faible. Leur territorialisation à l'échelon local rencontre des difficultés d'appropriation compétitive.

**3)** Nous proposons des pistes de recherche pour sortir de cette impasse : définition de critères méthodologiques à respecter dans la construction d'un outil de suivi-évaluation des politiques de développement durable territorial, urbain.

**4)** Nous avons appliqué ces critères méthodologiques à la construction d'un outil de suivi-évaluation environnemental des politiques de transports et d'urbanismes : la Signature

Énergétique des Transports Urbains (SETU). Nous avons adossé notre indicateur à un modèle intégré «usages des sols – transport» existant : TRANUS. La SETU offre une évaluation de la durabilité des systèmes de transports urbains adaptée à la lutte contre l'effet de serre ; elle renseigne sur le niveau de consommation en énergie finale par type d'usage et par forme d'énergie, sur la consommation en énergie primaire induite, sur les émissions de gaz à effet de serre liées

### Principaux résultats

Les résultats obtenus dans l'application de la SETU au cas de Bangalore (Inde) montrent la pertinence de notre approche méthodologique du problème de la construction d'outil de suivi-évaluation favorable à la territorialisation du développement durable et de l'outil proposé lui-même, la SETU.

La SETU permet de tester différentes combinaisons des trois principales politiques à la disposition des «aménageurs urbains» : la réglementation sur l'usage des sols urbains et périurbains, les investissements dans des infrastructures de transport et les politiques de prix. Les utilisateurs de la SETU peuvent clairement comprendre comment se forme la signature énergétique des décisions politiques. C'est donc un outil de discussion : les utilisateurs peuvent à loisir modifier les hypothèses, les paramètres exogènes, les préférences des acteurs locaux, les politiques urbaines... et suivre les conséquences de ces modifications sur ce que sera la Signature Énergétique des Transports Urbains. En cela la SETU est un outil d'aide à la décision et facilite la rencontre entre des approches relevant d'une rationalité substantielle et celles relevant d'une rationalité procédurale, et elle opérationnalise le concept de développement durable en identifiant et hiérarchisant les priorités et les leviers d'action.



# Signature Énergétique des Transports Urbains (SETU)

## Un outil de suivi-évaluation de la durabilité des dynamiques urbaines. Application à Bangalore, Inde

Nous avons testé la pertinence de ce nouvel outil de suivi-évaluation des politiques urbaines à Bangalore, Inde. Nous avons appliqué la SETU à l'étude de certaines alternatives actuellement débattues dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme Bangalore 2020.

À la croisée des politiques de transports, de la réglementation des usages de sols et des politiques prix, six scénarii ont été retenus pour cette étude :

- un **scénario 1**, Business As Usual reproduisant ce qu'il se fait actuellement à Bangalore ;
- un **scénario 2**, «tout route» d'investissement massif dans le réseau routier ;
- deux scénarii d'investissement dans des systèmes de transport de masse, non intégré à des politiques d'urbanisme : le **scénario 3** de construction de deux lignes de métro et le **scénario 4** de construction d'un réseau dense de lignes Bus Rapide Transit ;
- deux scénarii de politiques intégrées «transport – urbanisme» : **scénario 5** où la construction des deux lignes de métro est combinée avec une politique de densification et une politique de prix incitant à l'usage des transports en commun et **scénario 6** où la construction d'un réseau de lignes de Bus Rapid Transit est combinée avec une orientation du développement urbain vers les zones desservies par le BRT.

Dans tous ces scénarii, nous testons les politiques urbaines «toutes choses égales par ailleurs» en faisant l'hypothèse que la structure économique et sociale de la ville n'est pas modifiée.

De ces résultats, nous pouvons conclure que :

- 1) La SETU est un outil de suivi-évaluation pertinent et permet réellement de différencier des politiques urbaines selon leurs impacts sur la mobilité, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.
- 2) Les politiques urbaines peuvent efficacement influencer les consommations énergétiques liées aux transports.
- 3) L'intégration des politiques de transport et des politiques d'usages des sols est essentielle pour atteindre des objectifs exigeants de lutte contre l'effet de serre.

Scénario	Mobilité* (nb de déplac tot)	Distance moyenne	Temps moyen (H décimale)*	Part modal Tt privé	Conso E	Émissions CO <sup>2</sup> (Kg/hab/j)
Année de base	664.553	12,66	1,13	45%	853,151	1,45
1) BAU	+65%	13,66	1,27	43%	+70%	+70%
2) Route	+68%	13,79	0,94	50%	+99%	+99%
3) Métro -	+61%	13,08	1,63	36%	+51%	+51%
4) BRT -	+51%	14,82	1,30	35%	+54%	+54%
5) Métro+	+59%	12,19	1,23	23%	+9%	+9%
6) BRT +	+48%	14,68	1,66	12%	-6%	

résultats des différents scénarii

Pierre Noël Giraud et Benoît Lefèvre

École Nationale Supérieure des Mines de Paris, CERNA, centre d'économie industrielle

60 boulevard Saint-Michel 75272 Paris cedex 06



# Rôle des coordinations locales dans le développement durable des territoires

Ce travail devrait permettre une meilleure connaissance des modes de coordination locale favorisant un développement durable des territoires et proposer, en appréhendant les dynamiques sociales locales, des moyens d'évaluation du potentiel de développement durable des territoires.

territoires destinée à qualifier spatialement les différentes formes de relations sociales et à caractériser l'impact spatial des relations sociales ;

## Hypothèses

### La qualité du lien social comme déterminant explicatif du développement durable des territoires

Le capital social est une condition d'émergence d'une organisation collective locale. Il existe un lien entre le degré de capital social et la qualité de la gouvernance locale. Un degré élevé de capital social favoriserait des modes de gestion durables des territoires.

## Terrain

L'échelle privilégiée est les pays LOADDT (loi Voynet, 1999) par définition, espaces de solidarité et de proximité. Quatre territoires ont été sélectionnés : les pays de Saint-Flour, de Dinan, Loire-Beauce et du Forez.



Les terrains étudiés

## Méthodologie

Il s'agit d'analyser, à partir d'études de cas, le rôle du comportement des acteurs (individuels et institutionnels) sur le développement à long terme de leur territoire, selon les trois dimensions du développement durable :

- une démarche réfutationniste : cas d'étude contrastés à la fois du point de vue de leur dynamique de développement et de leur degré de cohésion sociale locale ;
- une combinaison d'études quantitatives et qualitatives au moyen d'enquêtes auprès d'un échantillon représentatif de la population locale et d'entretiens semi-directifs actifs conduits avec des acteurs institutionnels (collectivités locales, chambres consulaires, associations) ;
- l'élaboration d'une grille de lecture de l'organisation sociale des

## Résultats

Les dynamiques de développement territorial reposent sur une matrice de proximité (liens forts, liens faibles) :

- symétrie du comportement des acteurs institutionnels et des individus,
- importance des liens faibles dans les mécanismes de développement territorial,
- nécessité d'un équilibre entre les différentes formes de relations sociales.

		Niveau de développement économique	
		Faible	Élevé
Niveau de capital social	Faible	Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne	Pays Loire-Beauce
	Élevé	Pays de Dinan	Pays du Forez

Matrice de proximité

## Interrogations pragmatiques et résultats pour la gestion publique locale

Il s'agit d'identifier les actions à promouvoir pour créer du lien social et de voir comment transformer l'espace de sociabilité en un espace d'actions collectives efficaces et comment pérenniser le potentiel social local existant dans un territoire ; puis de réfléchir à la légitimité des institutions pouvant renforcer le maillage social local.





## Composition de l'équipe

*Valérie Angeon, Jean-Marc Callois, Nathalie Bertrand, Patrick Caron, Estelle Gallot, Sylvie Lavigne, Sylvie Lardon, Patrice Leblanc, Salma Loudiyi*  
ENGREF et CEMAGREF



# Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée

## Support d'une dynamique territoriale de développement durable

05

À l'heure où la mobilité et la flexibilité sont présentées comme des critères-phares du développement économique, on est en droit de s'interroger sur la pertinence de l'idée d'ancrage territorial des organisations et la dynamique de ses effets dans une perspective de développement durable.

L'objectif de cette recherche est d'interroger la faisabilité d'une stratégie locale de développement durable concertée, en associant à sa définition quelques acteurs d'un territoire (entreprises, organisations sans but lucratif, collectivités locales...). Le questionnement peut se résumer de la façon suivante : sur quelle base construire des compromis entre des acteurs aux logiques d'actions différentes sur une thématique telle que le développement durable qui renvoie, lui-même, à des conflits de logiques ?

### Terrain et méthodologie

La méthodologie mise en œuvre est une recherche-action utilisant le support du bilan sociétal<sup>®</sup> du Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale (CJDS), adaptée pour la circonstance au contexte territorial. Le territoire choisi est **le pays de Brocéliande** (près de l'agglomération rennaise) sur lequel sept organisations ont accepté de participer à l'expérience : cinq entreprises avec des profils diversifiés, une commune et le GIP du pays. Après avoir passé le bilan sociétal dans chacune des organisations selon la méthode de l'évaluation croisée entre différentes parties prenantes, les sept bilans sociétaux ont été confrontés entre eux, ce qui a engendré une dynamique d'acteurs inédite sur le territoire.

### Résultats

Les résultats de ce travail permettent de tirer des enseignements sur le plan méthodologique, les apports et limites des instruments d'évaluation, ses effets sur les institutions, les organisations et les individus, ainsi que les apports et les limites en matière conceptuelle.

Au plan conceptuel dans les domaines des sciences de gestion et de l'économie, la notion de stratégie émergente est apparue pertinente. Dans notre cas, les acteurs ont pu s'approprier la construction de la stratégie sur un territoire, dans un milieu, celui du développement local et des petites collectivités, où les approches de planification (plan local d'urbanisme) et de gestion de projet occultent parfois la construction de la stratégie dans l'action. Le processus suivi contribue donc à favoriser des démarches participatives. Ces démarches reposent, d'une part, sur une meilleure identification des parties prenantes rendue possible par la transposition au territoire de théories managériales et, d'autre part, sur la construction de compromis explicitée par l'économie des conventions. Le processus permet une prise en compte, certes timide, mais effectivement opérationnelle du développement durable.

Enfin, cette recherche-action permet de conforter le concept de **Territoires socialement responsables** (TSR)<sup>®</sup>, initié par le réseau européen REVES.



### Support d'une dynamique territoriale de développement durable

#### Acquis, perspectives et limites

Malgré quelques limites, la présente recherche-action a permis de construire quelques acquis et d'ouvrir des perspectives.

Outre les acquis mentionnés au dos de cette fiche, on peut noter comme acquise la réalisation d'une nouvelle version de l'outil «bilan sociétal» pour les petites collectivités mais aussi une méthodologie de mise en œuvre sur un territoire qui procure des résultats : en l'occurrence, une réorganisation fondamentale du conseil de développement et des modalités d'exercice de la démocratie participative.

Si ce travail a pu faire la preuve que l'évaluation croisée de la responsabilité sociale de plusieurs organisations (même temps – même territoire) facilitait la mise en mouvement d'une stratégie concertée de développement durable à la fois au sein des organisations et dans le cadre d'une politique publique (charte de territoire), la situation présente ne permet cependant pas, aujourd'hui, de repérer toutes les interactions potentielles entre évaluation croisée et stratégie locale de développement durable. En effet, les effets sur le long terme, notamment la prise en compte des recommandations, la mise en œuvre des plans d'actions et la contribution à la part émergente des stratégies des entreprises et des territoires sont difficilement évaluables dans la temporalité qu'impose le cadre d'une telle recherche. C'est pourquoi, les chercheurs se sont davantage centrés sur le processus.

Les limites de l'expérimentation sont ainsi liées à la méthodologie choisie, la recherche-action et aux outils utilisés. Le choix de la recherche-action impose une temporalité différente d'une recherche classique et repose sur la mobilisation puis la participation des acteurs locaux. Ainsi, la mobilisation des acteurs du territoire a été importante et relativement rapide ; en revanche, la mobilisation des entreprises a été plus délicate. Une

fois les entreprises mobilisées, la participation des parties prenantes a été très active alors que celle des élus responsables à l'échelle du pays a été plus prudente. La mise en œuvre de l'outil est considérée comme lourde et onéreuse dans le cas où elle serait supportée par les seules entreprises. De telles démarches ne pourraient se développer à l'identique que si elles étaient rendues obligatoires (comme dans le cas des sociétés cotées avec la loi NRE) ou si elles étaient perçues par l'entreprise comme des outils de gestion ou de communication comme le montrent, par exemple, l'articulation du bilan sociétal aux démarches de mesure de satisfaction des clients internes au sein de l'entreprise du secteur agroalimentaire et l'élaboration de documents de communication interne à la mutuelle.

Cette recherche-action permet d'ouvrir néanmoins deux perspectives. Une évaluation de ses effets sociaux devrait utilement être menée dans quelques années non seulement pour mesurer l'impact de l'expérimentation sur le développement des démarches participatives associant une plus grande diversité de parties prenantes mais aussi pour mesurer la contribution du bilan sociétal, voire de ses éventuelles répliques, à l'élaboration de stratégies dans les entreprises et dans le territoire. On pourrait également démultiplier cette expérimentation dans d'autres territoires à des fins de comparaison sur les méthodologies et les effets sociaux. Il faudrait alors éviter les limites dues notamment à la lourdeur de l'outil et aux coûts engendrés.

L'expérimentation du Bilan sociétal dans un territoire réalisée avec le Pays de Brocéliande en font une expérience pilote. Elles permettent d'inscrire l'expérience dans une déclinaison possible de ce que pourrait être un territoire en démarche de progrès, un Territoire Socialement Responsable®.



# L'évaluation des politiques publiques locales de développement durable

## Instrumentation, pratiques, acteurs

06

L'ambition de cette recherche est de contribuer à une compréhension fine des modalités d'élaboration des instruments d'évaluation au regard du développement durable, de leur appropriation par les acteurs des collectivités territoriales et de leurs usages et effets sur l'action publique locale.

L'équipe de recherche se propose de mener une double réflexion :

- d'une part sur le statut juridique de l'évaluation et les éventuels effets d'apprentissage liés à la diffusion de la norme vers les acteurs administratifs au niveau des territoires (disciplines mobilisées : droit public, droit de l'environnement et sociologie du droit),
- d'autre part sur les innovations méthodologiques et procédurales inspirées de la problématique du développement durable en matière d'évaluation de l'action publique, expérimentées au niveau des collectivités territoriales (disciplines mobilisées : sociologie de l'action publique, sociologie politique, économie).

La perspective de recherche adoptée par des initiatives locales de constructions de méthodologies et d'instruments d'évaluation au regard du développement durable. Adoptant une approche analytique par les instruments pour l'étude de notre objet (les démarches concrètes d'évaluation au regard du développement durable), nous reconstruisons les modalités de constitution de ces instruments (outils, grilles de

questionnement, indicateurs, procédures de co-production...), leurs origines théoriques et sociales, leurs évolutions, leur appropriation par les acteurs des collectivités et les usages qui en sont faits au niveau des territoires. Il s'agit de reconstituer et de suivre les carrières sociales de ces instruments, en portant une attention renforcée sur les acteurs qui en font la promotion, les mobilisent et les (co)produisent au niveau des territoires d'une part, et sur le devenir de ces instruments et méthodes au sein des institutions d'autre part.

Portée par le CERAPS, cette opération de recherche rassemble une équipe pluridisciplinaire de chercheurs – pour la plupart membres actifs du réseau de recherche Développement durable et territoires fragiles - de différents laboratoires associés : le Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE, Lille 1), et le Centre d'études des régulations publiques des espaces, de l'économie et de l'environnement (CERP3E, Université de Nantes). L'équipe est complétée par des consultants et professionnels dont les structures interviennent directement sur les questions de l'évaluation des politiques publiques et du développement durable auprès des collectivités territoriales (Centre ressources du développement durable – CERDD ; Observatoire de la décision publique – ODP ; ATEMIS).



### Instrumentation, pratiques, acteurs

#### Précisions sur la recherche en cours

L'opération de recherche a été engagée en février 2006. La première phase de l'opération a pour objectif de permettre aux membres de l'équipe de s'approprier questionnements, méthodes et vocabulaires des différentes disciplines mobilisées. Ce temps d'échanges et de productions (revues de la littérature, construction de chronologies, établissement de références et de repères communs) permet à chacun d'affiner ses connaissances et les questionnements problématiques préalablement à l'engagement des enquêtes de terrain. Deux séminaires internes à l'équipe ont été consacrés à cet apprentissage mutuel (mars et juillet 2006), le second incluant une intervention du professeur Jean Gadrey (économiste, Lille 1) sur la construction et les usages des indicateurs synthétiques territorialisés de développement durable. Un troisième séminaire est programmé en novembre 2006 sur les aspects juridiques de l'évaluation.

Plusieurs problématiques envisagées par l'équipe vont requérir des investigations empiriques différentes. Une enquête est d'ores et déjà en cours sur la mobilisation d'indicateurs synthétiques par la région Nord-Pas-de-Calais pour mesurer le développement durable du territoire régional (initiative «Indicateurs 21»). Il s'agit d'une part d'interroger les conditions scientifiques d'élaboration de tels indicateurs (calcul de l'IDH, de l'empreinte écologique du territoire) et d'évaluer les limites d'un tel exercice et, d'autre part, les conditions politiques et institutionnelles qui conduisent certains acteurs au sein de l'institution à mener une telle initiative : quelles motivations les engagent, et quels en sont les attendus sur les plans politiques, de l'impact sur la décision publique et les politiques publiques menées ? Les autres enquêtes (en sociologie des professions sur les «professionnels» de l'évaluation au regard du développement durable, par exemple) sont en cours de préparation et doivent être menées au premier semestre 2007.

Enfin, un partenariat spécifique avec le CERDD permet, via la mise à disposition de ses compétences techniques dans le domaine des TIC (mise en place d'un Wiki collaboratif), d'organiser les échanges entre les composantes de l'équipe - notamment celles éloignées géographiquement - et la capitalisation des ressources et des travaux produits. Le contenu de ce site a vocation, à échéance de l'opération de recherche, à constituer une base de données sur l'évaluation du développement durable des territoires pour le CERDD.

#### Composition de l'équipe

*Pierre Mathiot*, responsable scientifique (professeur des Universités, science politique, CERAPS, Université de Lille 2)

*Antoine Goxe*, coordinateur de la recherche (ATER en science politique, CERAPS, Lille 2).

*Sandrine Rousseau* (maître de Conférences en sciences économiques, CLERSE, Lille 1) ; *Rachelle Vanneuville* (chargée de recherches CNRS, science politique, CERAPS) ; *Gaëlle Bossis* (docteure en droit, CERP3E, Université de Nantes) ; *Magali Nonjon* (doctorante en science politique, CERAPS, Lille 2) ; *Hélène Combe* (consultante, Observatoire de la Décision Publique, Nantes) ; *Arnaud Noury* (maître de Conférences en droit public, CERAPS, Lille 2) ; *Bruno Villalba* (maître de Conférences en science politique, CERAPS, IEP de Lille) ; *Raphaël Romi* (professeur des Universités, droit de l'environnement, CERP3E, Université de Nantes) ; *Jean-Christophe Lipovac* (consultant, chargé de mission «territoires», CERDD, Loos-en-Gohelle) ; *Olivier Blandin* (consultant, ATEMIS, Paris).



# Développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble, Lyon et Montréal

07

Le développement durable apparaît de plus en plus comme un concept procédural à l'intérieur duquel la mise en place de procédures de débats publics devient une obligation. L'objectif de la recherche consiste à examiner les enjeux et les défis du développement urbain durable à Grenoble, Lyon et Montréal sous l'angle de l'institutionnalisation du débat public et des processus de démocratisation de la gestion urbaine. Il s'agit d'examiner les innovations procédurales récentes en matière de débat public en faveur du développement durable des villes et des régions métropolitaines. La recherche s'intéresse de plus à la transformation des rôles et des responsabilités des acteurs de la ville, à la portée effective des procédures de débat public sur le contenu des politiques urbaines ainsi qu'aux défis posés à la profession d'urbaniste par les transformations des modes de planification et de gestion des territoires urbains et métropolitains.

## Questions de recherche

- Dans quelle mesure le débat public favorise-t-il l'adoption d'une attitude plus réflexive sur les grandes orientations d'aménagement et de développement durable ?
- Quelle est la portée du débat public quant à la détermination des objectifs d'aménagement et de développement durable de la ville ?
- Dans quelle mesure les procédures de débat public favorisent-elles une discussion citoyenne sur les enjeux du développement urbain durable aux différentes échelles territoriales (quartier, arrondissement, ville, agglomération) ?
- Dans quelle mesure les dispositifs de débat public donnent-ils une voix aux citoyens et autres acteurs de la ville ?
- Quelles catégories de citoyens participent aux démarches formelles et institutionnalisées de concertation, de consultation et de négociation ?
- Quels sont les retombées concrètes et les résultats tangibles du débat public à l'élaboration des politiques urbaines ?
- Les dispositifs de débat public permettent-ils l'expression des conflits et des oppositions ainsi que l'harmonisation des intérêts divergents ?

## Terrain et méthodologie

Travaillent sur ce projet trois équipes réparties sur les territoires de Grenoble, Lyon et Montréal. Un colloque a été organisé en mai 2006 pour présenter les premiers résultats à l'occasion du Congrès de l'ACFAS à Montréal. À Grenoble, l'équipe a dressé un état des lieux de la question dans deux champs de l'action urbaine et territoriale à l'échelle de la métropole grenobloise : l'un concernant la planification et les politiques de transport et le second le projet urbain. L'équipe a choisi de considérer deux politiques spécifiques pour cette recherche : les Plans de déplacements urbains (en

comparant les processus de débat public du PDU de Grenoble à ceux d'autres grandes villes françaises notamment celui de Lyon) et le projet urbain de la ville d'Échirolles. La cueillette des données s'est faite par la conduite d'entretiens semi-directifs avec des acteurs clés et l'analyse des documents de planification. À Lyon, la première étape de la recherche porte sur le bilan de l'institutionnalisation du débat public d'agglomération depuis la démarche Millénaire 3 jusqu'à la mise en place de la charte de la participation aux différentes échelles de la métropole et du Conseil de développement. Ce dernier, réformé en 2006, fournit, avec la mise en place de nouvelles commissions consultatives sur les grandes politiques d'agglomération, deux terrains d'observation in vivo pour conduire la recherche. À Montréal, l'équipe a d'abord complété un état des lieux du débat avant de considérer quatre politiques et plans montréalais : le Plan d'urbanisme (2004), la Politique des milieux naturels (2004), le Plan stratégique de développement durable (2005) et le Plan de transport (en voie d'élaboration). Le recueil des données se fait par l'observation des débats entourant ces exercices de planification, la conduite d'entretiens semi-directifs avec des acteurs clés et l'analyse des documents de planification. Les prochaines étapes seront consacrées à l'analyse comparative de trois villes étudiées. Une grille d'analyse comparative élaborée à la suite d'un premier séminaire commun est en cours de validation.

## Les principaux résultats

L'analyse des données recueillies a soulevé une série d'interrogations qui se présentent comme des hypothèses préliminaires de recherche. Les mouvements de démocratisation de la gestion urbaine seraient-ils systématiquement compromis par la fragilisation des instances de débat ? Si, d'un côté, les acteurs institutionnalisés interviennent essentiellement pour renforcer les politiques (demande de garantie, d'échéancier, d'indicateurs) et de l'autre, des acteurs en marges remettent en question les prémisses des politiques, le débat peut-il influencer, au-delà du processus, sur le contenu même des politiques ?

L'invocation du principe de développement durable contribuerait-elle à cristalliser le débat autour de stratégies d'intervention en environnement, ou de développement économique, au détriment, principalement, des objectifs d'équité sociale et territoriale ? L'absence de lieu de débat à l'échelle micro-locale (quartier) et supra-locale (métropolitaine) laisse-t-elle, en marge de la discussion publique, des questions majeures ?



## équipes

Université du Québec  
et Institut d'urbanisme de Grenoble

## contacts

Mario Gauthier : mario.gauthier@uqo.ca  
Florence Paulhiac : florence.paulhiac@numericable.fr



### Apports pour les praticiens

La principale contribution prévue de la recherche à l'avancement des connaissances réside dans une meilleure compréhension des transformations de l'action publique locale en matière de développement durable, de débat public et d'urbanisme dans les villes contemporaines. Pour les praticiens, la recherche permettra de clarifier la relation entre les procédures de débats publics et les démarches de planification visant à mettre en œuvre les principes du développement urbain durable.

### Composition de l'équipe

*Gilles Novarina et Florence Paulhiac\**, Institut d'urbanisme de Grenoble ; *Frank Scherrer et Marcus Zept*, Institut d'urbanisme de Lyon ; *Michel Gariépy*, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal ; *Mario Gauthier\**, Université du Québec en Outaouais.

\* Responsables scientifiques de la recherche



# Développement durable et gestion des risques dans les territoires d'habitat diffus

08

L'attraction exercée par les régions méditerranéennes françaises est un atout pour leur développement économique, mais s'accompagne de l'émergence de risques en matière de développement social et de qualité environnementale des territoires. Cette situation résulte en partie de l'étalement urbain et d'une pression foncière importante. Face à la densification de population, d'activités et d'habitat, une évolution des pratiques de gestion et d'équipement est nécessaire, tout autant de la part des habitants que des pouvoirs publics et des entreprises.

Les solutions techniques existent, les outils juridiques et la conscience publique aussi. Il reste à oser tenter de façon concrète, dans un aménagement urbain et une gestion locale, la mise en route des intéressés eux-mêmes dans la résolution des problèmes environnementaux, mais aussi sociaux et économiques, suscités par l'urbanisation dont ils sont les acteurs et de placer ces outils à leur portée.

## Méthodologie

L'objectif est, ici, de tenter des expériences de terrain afin de mettre au point une méthode de mobilisation des acteurs autour d'outils d'évaluation des problèmes et d'une démarche de recherche de solutions, capable d'ouvrir à chacun les moyens de comprendre, de juger, de décider et d'agir sur son propre terrain et dans son aire de responsabilité et de compétence. La démarche s'appuie sur la production d'un outil de diagnostic et de management environnemental participatif, tentant d'associer les habitants, les élus et les techniciens dans le choix d'actions susceptible de promouvoir une amélioration continue de la qualité des territoires.

## Premiers résultats

Les premières confrontations aux terrains semblent montrer que l'approche «qualité environnementale», trop vague et polysémique, ne suffit pas à entraîner l'adhésion. Un facteur peut jouer dans ce sens, celui de retourner/détourner la question par le recours à la notion de risque. Car, en définitive, qu'est-ce qui se joue sur certains secteurs d'habitat diffus (pas tous), sinon le risque à terme ou par un événement fortuit de la perte patrimoniale pour l'habitant et de celle de la perte de capacité de développement pour la collectivité ?

Ainsi, pour inscrire les acteurs dans une démarche d'amélioration continue de leur territoire, il est nécessaire de se référer d'abord à l'objectif de réduction des risques pris dans un sens élargi. Aux risques naturels, technologiques et industriels très présents dans la région, la prévention/correction doit prendre en compte ceux qui sont liés à l'anthropisation : incendies de forêt, perte de qualité des ressources en eau, air, sol, biodiversité... Un phénomène qui a cette particularité que l'homme en est à la fois la cause, au moins aggravante, et la victime directe, parce qu'il s'agit de la dégradation et des risques touchant son environnement immédiat.

## Lieux d'expérimentation

Deux communes voisines de la communauté d'agglomération d'Aubagne dans la proximité marseillaise et une commune située dans la zone d'influence directe du développement du projet ITER.



### Un aspect particulier de la méthode : au-delà des habitants, la mobilisation des acteurs institutionnels et professionnels régionaux

Entre idéologies, présupposés ou faits concrets démontrés, la question de l'habitat diffus au sein du phénomène de l'étalement urbain n'a pas encore fait l'objet de toutes les objectivations nécessaires ni de la production de toutes les connaissances utiles. Elle n'en a pas moins été travaillée depuis une dizaine d'années par la recherche et par des acteurs locaux soumis à la nécessité de bricoler parfois des solutions de préservation des équilibres sociaux ou environnementaux, de créer une offre foncière pour la demande de nouveaux habitants ou simplement des nouvelles générations de locaux, ce qui n'est pas toujours équivalent. De là, un constat : celui que le phénomène agit sur certains territoires comme un révélateur d'enjeux en matière de développement local et impose souvent une approche complexe du fait des emboîtements des différents phénomènes induits. Il n'en reste pas moins qu'une question centrale est bien «comment agir et avec qui?». Ce qui revient à poser la question de la maîtrise d'ouvrage locale et de sa qualification pour agir sur les effets de l'habitat diffus. Localement, les réponses en la matière font souvent défaut ou ne sont pas connues, ou alors il ne s'agit que de réponses partielles qu'il faut identifier et rassembler. Mais, peut-être encore est-il nécessaire de créer les références pratiques à partir desquelles les savoir-faire pourront s'organiser d'une autre manière, sans a priori, en connaissance de cause des effets induits par le développement de ce mode d'occupation du territoire.

La recherche s'inscrit dans cette perspective. Non pas pour créer la référence, mais des références locales diffusables portant la réflexion sur les outils et les modes d'actions avec les acteurs locaux.

Au moment de faire les choix des territoires d'expérimentation,

et constatant que le partenariat institutionnel régional prévu risquait de ne pas être aussi productif que supposé en matière de capitalisation et de diffusion, il est apparu qu'il risquait de manquer un fondement important à la démarche. Celui de l'accroche nécessaire au jeu des acteurs à une échelle élargie susceptible de faire relais aux résultats escomptés. Il a donc été nécessaire de faire le choix entre :

- engager la recherche avec trois communes et mobiliser ensuite les institutions et réseaux professionnels,
- ou bien engager au plus tôt des acteurs susceptibles d'accompagner la démarche parce qu'elle fait sens dans leur propre action, celle d'une réflexion sur le changement de pratiques en matière de définition de politique d'aménagement et de développement local, mais aussi de mise en œuvre de solutions concrètes.

Cette deuxième manière a été rendue possible par deux facteurs distincts : la création conjointe au démarrage de la recherche d'un «pôle de compétitivité» dédié aux risques environnementaux dans les régions PACA et Languedoc-Roussillon, et la rencontre avec le nouveau service Aménagement et équipement urbain au sein du conseil régional PACA.

Au premier, nous souhaitons demander la mise place d'un groupe de réflexion autour de la démarche et c'est à l'ouverture de notre projet à l'univers des entreprises et des centres de recherche spécialisée qu'il nous a été répondu – ce qui devrait à terme permettre un élargissement et des prolongations pratiques.

Avec le second s'ouvre la perspective d'une réflexion commune en accompagnement de la mise en œuvre d'un Programme d'aménagement solidaire à destination des communautés de communes et avec la volonté d'associer dans la définition d'une nouvelle politique les décideurs, les acteurs techniques et les chercheurs.

**Ce travail est mené en association avec : HIGH.TECH-Environnement.**



# EVEC : L'eau des villes et l'eau des champs

## Négociation territoriale et génie de l'environnement

09

Cette recherche est partie d'une question relative à la flexibilisation de la répartition de la ressource en eau dans sa dimension qualitative : et si au lieu de continuer à sophistiquer le traitement de l'eau potable, des contrats étaient passés par les unités de gestion avec les agriculteurs pour réduire les pollutions diffuses à la source ? À la différence d'autres pays européens, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, ce type de négociation est mal connu en France. L'objectif de cette recherche était de combler cette lacune en produisant un inventaire, une caractérisation et une évaluation comparée des différents dispositifs négociés de protection de l'eau destinée à l'alimentation humaine. L'analyse a été centrée sur les types de contrats passés, la dynamique territoriale et la nature des enjeux locaux, les modalités de la négociation et la mise en œuvre des dispositifs ainsi que sur l'évaluation de l'efficacité économique, sociale et environnementale. Le programme EVEC dans sa première phase se compose de neuf études de cas sur

trois grands bassins hydrographiques français. Ces études sont classées suivant trois grandes problématiques :

- une problématique urbaine, l'essentiel de la population desservie réside en milieu urbain et l'approvisionnement dépend d'un champ captant en milieu rural : Orléans (Loiret), Chèze-Canut (Rennes – Ille et Vilaine) et Oursbellile (Hautes Pyrénées) ;
- une problématique périurbaine, les territoires sont soumis à des pressions démographiques liées au développement de l'habitat pavillonnaire ou à une fréquentation touristique saisonnière : Syndicat des trois cantons (Pyrénées Atlantiques), syndicat Gave et Baise (Pyrénées Atlantiques) et Vacquières (Hérault) ;
- une problématique rurale, le territoire est à fort enjeu agricole et viticole et les syndicats d'eau potable sont souvent limités en taille et en moyens financiers : SPIDE en Val d'Adour (Hautes Pyrénées), syndicat du Trégor (Côtes d'Armor) et syndicat du Gouessant (Côtes d'Armor).

### EVEC Phase 1

La première phase du projet EVEC a fait l'objet d'un premier rapport relatant chaque étude de cas et leur analyse croisée :

**«L'Eau des Villes et l'Eau des Champs : négociation territoriale et génie de l'environnement - élargissement des périmètres de captage par contractualisation avec les agriculteurs».**

De ces études se dégage le même constat : la solution préventive n'est que trop

rarement envisagée au profit des solutions techniques. Il reste plus facile pour les syndicats d'avoir recours à l'interconnexion ou à des ressources mieux protégées. Les mesures agro-environnementales ne sont envisagées qu'en complément du choix technique, bien souvent sous l'incitation économique des Agences de l'Eau. Il est donc difficile de parler de préventif en France, le danger pour la distribution d'eau potable accroît les tensions politiques et les risques de conflit avec les agriculteurs concernés. Les conditions sont alors telles qu'il est difficile de s'engager dans un processus efficace de négociation et de contractualisation et il devient plus avantageux de protéger par contractualisation une ressource stratégique, peu polluée et destinée à diluer l'eau de captage moins protégée. Finalement les collectivités, peu enclines à indemniser les agriculteurs, sont tentées de racheter les terres et de limiter les activités agricoles autour des captages. Une nouvelle stratégie consiste d'ailleurs à acquérir discrètement des

terres autour de futurs captages pour protéger les nouvelles ressources efficacement, à moindre coût et sans conflit.

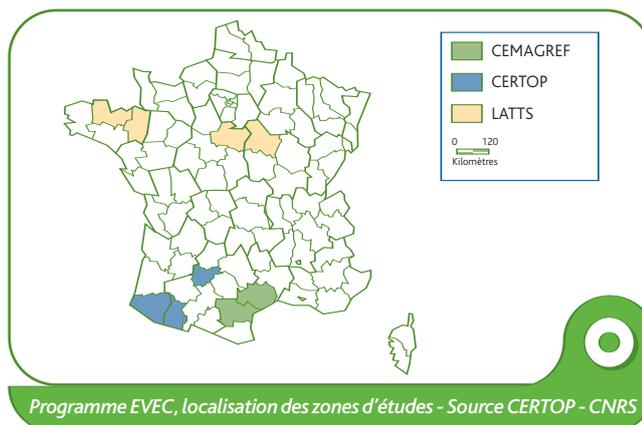
### EVEC Phase 2

Une seconde phase de travail est en cours. Elle comprend :

- le maintien du réseau et la recherche de nouvelles études de cas dont deux sont déjà finalisées : Plaine du Saulce (Yonne), Narbonne (Aude) ;
- un travail de recherche sur les

aspects juridiques de la contractualisation (CREDECO) ;

- un volet sur la flexibilisation de la répartition des ressources dans la dimension quantitative : Étude de cas sur la Californie (F. McKillop), Modélisation prospective sur le cas de la Garonne Amont (S. Fernandez et C. Viavattene avec le modèle WaterStrategyMan) ;
- Une réflexion à partir de cette recherche impliquée sur les spécificités d'une évaluation des politiques adaptée à la démarche du développement durable : l'évaluation ne peut se limiter à une approche extérieure type Cours des comptes, mais se doit d'être «endoformative». Les scientifiques doivent interférer avec les acteurs, la décision se construit en même temps que les connaissances ;
- Une préparation d'un colloque européen réunissant des collègues étrangers et les acteurs concernés pour échanger à partir des résultats des études de cas.



# Tourisme durable et intercommunalités dans le massif pyrénéen

## Analyse comparée transfrontalière

10

Il s'agit d'une étude transfrontalière comparée des formes et des résultats de la mise en œuvre des compétences en matière de tourisme durable par l'intercommunalité en montagne. Pourquoi le massif pyrénéen fait-il l'objet d'une multitude de micro politiques touristiques éclatées qui, par défaut de prospective, **se positionnent peu en matière de développement durable ?**

### Terrain

transfrontalier de montagne Aquitaine-Midi-Pyrénées-Aragon.

### Méthodologie

Les travaux ont successivement :

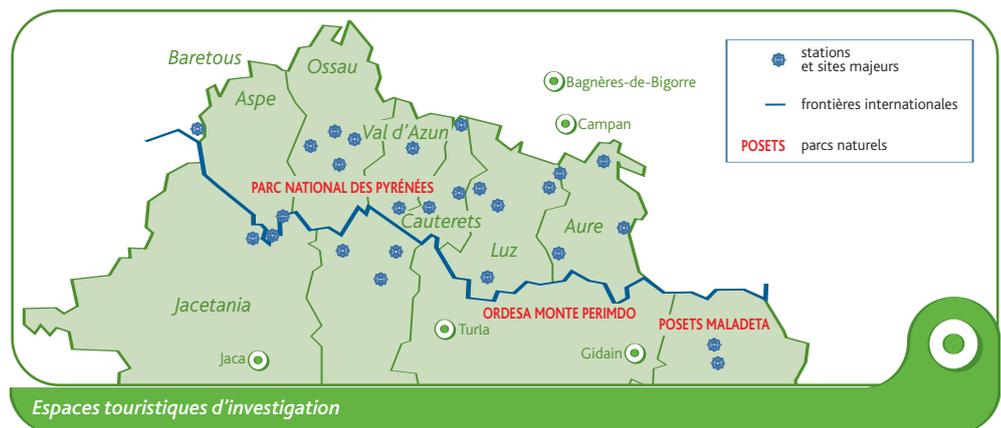
- établi un bilan des actions de tourisme menées en territoire montagnard et examiné en quoi l'intervention pouvait être qualifiée ou non de «durable». C'est une mise à l'essai du concept même de **critère** qui a été réalisée en étudiant les difficultés de son application opérationnelle ;
- favorisé le dialogue entre les acteurs concernés, dans le cadre de séminaires scientifiques et techniques ouverts aux acteurs, aux opérateurs et aux élus, afin de débattre, à partir d'opérations concrètes, de ce qu'est la durabilité dans une opération touristique, et d'essayer de «dédramatiser» ce terme abusivement réduit dans l'esprit des acteurs locaux à la seule protection de l'environnement ou au respect de la biodiversité ;
- organisé des débats en vue d'identifier les enjeux actuels et futurs de l'application d'une politique de «tourisme soutenable» en montagne, et, en repérant les difficultés, les obstacles et les limites dans sa mise en œuvre, ont permis de comprendre les conditions nécessaires au passage à une économie plus soutenable. L'idée que ce passage implique une rupture locale forte, voire une crise (politique ou sociale) semble réellement un des acquis de ces travaux.

### Premiers résultats

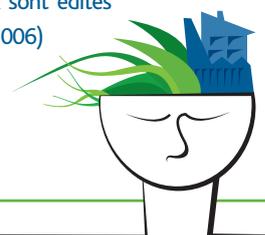
Le bilan de la plupart des opérations d'aménagement et de gestion des équipements et des séjours de loisirs invite à associer assez étroitement l'idée de durabilité des opérations avec leur conduite par une structure intercommunale. L'action intercommunale apparaît comme un moyen d'éviter les enfermements dans des logiques trop sectorielles et ponctuelles. Les diagnostics et les stratégies, dès lors qu'ils sont partagés par des collectivités qui ont précisé que le développement durable du tourisme relevait de l'intérêt communautaire, paraissent nettement plus soucieux de la prise en compte d'une approche globale (environnementale, économique, sociale et éthique) dans les programmes touristiques. La question immobilière, au cœur du tourisme durable, échappe cependant à l'intercommunalité.

### Apports pour les praticiens

La recherche a favorisé la valorisation des bonnes pratiques en matière de développement durable dans la conduite des projets touristiques pyrénéens par une mise en commun des expériences transfrontalières. Un séminaire international a été organisé les 4 et 5 mai 2006 par le laboratoire SET de l'Université de Pau qui a réuni plus de 140 scientifiques et techniciens du tourisme et du développement durable de France (Alpes, Jura, Pyrénées) et d'Espagne (Aragon,



Catalogne, Andalousie) ; ces travaux sont édités sur support cédérom (septembre 2006) et feront l'objet d'une synthèse publiée par l'AFNOR.



### équipes

Université de Pau et des Pays de l'Adour,  
Laboratoire SET, UMR CNRS 5603

### contacts

Sylvie Clarimont : sylvie.clarimont@univ-pau.fr  
Vincente Vles : vincent.vles@univ-pau.fr

# PREDAT

## Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale

11

La Région Nord-Pas-de-Calais, face aux problèmes de reconversion et de requalification environnementale, a mené des politiques publiques avec des bonheurs divers jusque dans les années 1980. Suite aux évolutions politiques régionales, un double tournant a été pris et le terme de développement durable s'est progressivement imposé. Une génération nouvelle de politiques publiques environnementales, appuyées sur des dispositifs régionaux transversaux a été mise en place. Cette recherche s'interroge sur la capacité de ces dispositifs à impulser des processus de développement originaux à l'échelle d'un territoire, via la construction de coordinations entre des réseaux d'acteurs (privés et publics) impliqués par les dispositifs. Ce travail tente de montrer comment des processus de coopération, initiés et animés par les réseaux d'acteurs environnementaux, portent en germe des potentialités de développement économique pour lesquels l'environnement serait d'emblée une donnée endogène du comportement des entreprises. Mais ces dispositifs datant d'une dizaine d'années, leurs effets sont encore assez difficiles à analyser.

### Terrain et méthodologie

Deux terrains ont été choisis : le Dunkerquois et le Bassin minier (communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin), marqués par un passé industriel riche et une période de déclin ainsi que des séquelles environnementales, économiques et sociales importantes. À partir d'un questionnement théorique abstrait appuyé sur les catégories de la proximité, l'équipe a tenté d'opérationnaliser ces catégories de manière à construire un questionnaire pouvant permettre d'analyser les différentes dimensions de l'action collective et des coordinations.

### Principaux résultats

Dans le périmètre du **Bassin minier**, trois sites sont classés Programmes d'intérêt régional : le site Métaleurop, la plate-forme multimodale Delta 3 de Dourges, le pôle du 11/19 de Loos-en-Gohelle. Trois sites industriels emblématiques dont la requalification a des objectifs environnementaux : éco-entreprises pour le CD2E du 11/19, logistique dans le cadre d'un développement durable des transports pour Delta 3, recyclage des déchets pour Agora-Métaleurop. La question principale qui se pose est celle du développement territorial et son orientation que les acteurs locaux n'interprètent pas de façon identique : création de richesses marchandes, remédiation territoriale et activité économique ou

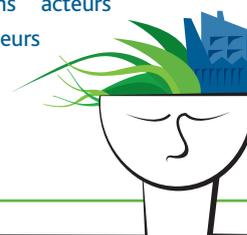
reconquête environnementale et développement territorial.

Sont identifiées également les formes spécifiques l'action de la Région : acteur-relais entre différents niveaux de décision pour la plate-forme multimodale, acteur-structurant pour l'éco-pôle du 11/19, acteur-ressource pour Métaleurop. L'analyse des sites a aussi fait apparaître les forces et faiblesses de chaque projet, en termes d'effets structurants pour le développement économique. Les résultats restent cependant partiels et doivent être pondérés par la variable temps, le développement économique se jouant sur la durée.

**Dans le cas du Dunkerquois**, c'est sur la question de la qualité de l'air que se sont constituées les premières coopérations entre acteurs dans les années 1970-80, concrétisées par un schéma d'environnement industriel pour concilier développement industriel et amélioration de la qualité de vie. Ces dispositifs territorialisés d'action collective contribuent au renforcement des réseaux d'acteurs existants, voire à la constitution de nouveaux réseaux territoriaux et extraterritoriaux.

Créée au début des années 1990, une commission consacrée à la qualité de l'air voit s'opposer des intérêts individuels divergents renvoyant à des conflits d'usage à propos de l'air. L'analyse de ces conflits révèle les spécificités attachées à l'usage des biens environnementaux et singulièrement ici la qualité de l'air. Apparue en 2000, le dispositif d'écologie industrielle répond à des préoccupations différentes. Avec l'émergence récente du pôle de compétences sur la sécurité des process industriels et de l'Institut de recherche en environnement industriel, une étape est franchie avec la volonté de développer les interactions entre les entreprises, le monde de la recherche et les acteurs institutionnels.

La recherche fait apparaître des figures assez différentes de coordination suivant les sites et les terrains : plus localisée et centrée autour d'un conflit d'usage dans le Dunkerquois et émergeant clairement des interprétations différentes de modèles de développement territoriaux dans le Bassin Minier. La forme d'action collective portée par l'acteur public régional, qui cherche à impulser un modèle de développement territorial conforme aux attentes du développement durable, est attractif et cohérent, mais n'est pas porté de la même manière par les acteurs, notamment les entreprises, ou parfois certains acteurs territoriaux, écartelés entre plusieurs objectifs comme l'emploi à court terme et le respect de l'environnement.



## Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale

### Apports pour les praticiens

La recherche fait apparaître des figures assez différentes de coordination suivant les sites et les terrains : plus localisée et centrée autour d'un conflit d'usage dans le Dunkerquois et émergeant clairement des interprétations différentes de modèles de développement territoriaux dans le Bassin Minier. La forme d'action collective portée par l'acteur public régional, qui cherche à impulser un modèle de développement territorial conforme aux attentes du développement durable, est attractive et cohérente, mais n'est pas portée de la même manière par les acteurs, notamment les entreprises, ou parfois certains acteurs territoriaux, écartelés entre plusieurs objectifs comme l'emploi à court terme et le respect de l'environnement.

L'enjeu du développement durable apparaît donc dans la fracture qui subsiste entre les motivations économiques marchandes pour lesquelles l'environnement reste une donnée à endogénéiser (ou une contrainte supplémentaire en terme de coût), et les démarches de développement territorial qui s'appuient sur une conception intégrée des différentes dimensions du développement.

### Coordinateurs de la recherche

*Christophe Beaurain*, Université du littoral et Institut des Mers du Nord et *Muriel Maillefert*, Université Lille 3 et Clersé-Ifresi.  
Autres contributeurs : *Laurent Cattez* (Artois), *Christine Liefooghe* (Université Lille 1), *Jérôme Longuépée* (Université d'Artois), *Sabine Pannekoucke* (ULCO), *Bertrand Zuideau* (Université Lille 1).



# Pratique de la prospective territoriale et développement durable

12

L'activité de prospective est maintenant reconnue comme un passage obligé dans la construction d'une représentation globale des territoires et comme support de l'élaboration de politiques publiques localisées. À travers la démarche de prospective, ce qui est en jeu c'est la capacité à penser les interactions entre les facteurs ou déterminants internes et externes et donc à construire des représentations systémiques de l'objet territorial et à se donner les moyens de les faire partager par des groupes d'acteurs et de citoyens.

En quoi la prospective rencontre la notion de développement durable ? Parce qu'il s'agit dans les deux cas de construire des «visions» situées la durée, intergénérationnelle et à long terme qui, du fait de la mise en évidence des risques, permet de mieux situer les enjeux actuels des territoires. Mais, alors que la prospective s'appuie sur la question du temps pour construire les représentations sur le plan des méthodes, sans prédéterminer ce qu'il convient de faire, tout en suggérant des réponses possibles aux acteurs, le développement durable définit un cadre, une finalité et une méthode pratique pour parvenir à une logique de choix supposée préférable à ce que pourrait être l'avenir sans prendre en compte cette notion. Il se présente comme vision active et positive et comme un fil conducteur de l'action collective, et comme finalité, assortie de moyens, là où la prospective apparaît comme un support méthodologique pour encadrer la recherche sur les fins, autrement dit un ensemble des moyens intellectuels pour éclairer les options sur les finalités.

Ce «cousinage» entre la prospective et le développement durable devrait logiquement se traduire par une forte présence de l'activité de prospective dans l'élaboration des politiques publiques à finalité durables ou soutenable. Or, on observe dans la pratique que la place de la prospective dans ce type

d'élaboration est singulièrement modeste. Le résultat est une certaine fragilité de la construction de ces politiques, car elles n'intègrent pas suffisamment la connaissance des temps des processus économiques et sociétaux comme facteurs contradictoires avec l'intention du développement durable. La conséquence, c'est une sous-estimation des conditions pour construire des politiques territoriales durables, et a posteriori, le risque de constater que les objectifs visés et les moyens pour y parvenir sont insuffisants pour parvenir aux changements escomptés, ou en deçà des intentions d'origine. Et faute d'avoir pris la mesure des contraintes, il faut retisser la toile du soutenable. La question est alors de se donner les moyens d'une intégration beaucoup plus significative des méthodes de prospective dans l'élaboration de politiques à finalité durables.

## Terrain et méthodologie

Dans cette recherche, au-delà d'une analyse de la place des travaux de prospective dans les documents publics type agenda 21 en France et en Europe, nous nous sommes appuyés sur deux expérimentations réelles, l'une à **Lille**, autour de la question de la maîtrise des flux (eau, énergie, déplacements), et l'autre à **Marseille**, avec un groupe d'acteurs techniciens sur les dynamiques urbaines de l'agglomération.

## Premiers résultats

Ces travaux mettent en évidence l'importance de la connaissance, encore très lacunaire, des logiques temporelles des processus de non durabilité comme condition pour engendrer des processus de changements structurels locaux afin de pour parvenir à une maîtrise effective des enjeux d'un développement durable partagé et assumé.



# Développement durable dans les périphéries de l'Europe

## Quels apports de la coopération décentralisée et de ses expertises ?

13

En Algérie, Roumanie et au Maroc, le rapprochement avec l'Europe accentue un développement qui prend appui sur les ressources locales, notamment naturelles : terres fertiles, eaux, énergies fossiles, minerais, etc. Le renforcement de ce mode de développement est lié aux contextes nationaux où les différences entre classes sociales s'accroissent. En réaction, les

pouvoirs publics ponctionnent davantage dans ces ressources pour compenser ou rééquilibrer ces différences sociales plus grandes. Pour remédier à ces effets pervers du rapprochement, les institutions de l'UE tentent d'impulser des projets et des actions de protection de l'environnement dont il ressort souvent une intégration locale toute relative du développement durable. Les coopérations décentralisées qui portent de nouveaux espoirs en la matière demeurent peu connues.

Cette recherche propose d'analyser les effets de ces coopérations décentralisées autour du développement durable. Elle vise quatre objectifs :

- identifier les conditions d'initiation des coopérations entre collectivités locales autour du développement durable ;
- analyser les réappropriations et les reconstructions des démarches de développement durable par les protagonistes locaux dans les trois pays ;
- mesurer l'influence de ces coopérations décentralisées autour

du développement durable sur la reformulation des problèmes locaux et leur traitement ;

- explorer l'incidence en retour de ces coopérations sur les modes d'organisation des territoires locaux et sur le rôle de l'expertise.



Quartier El M'Haffeur  
(Annaba)



Rue Tanger en cours de réhabilitation dans le cadre d'une coopération  
Alger-Paris

### Méthodologie

À cette fin, une démarche en six étapes permettra d'analyser d'une manière détaillée et comparative six projets de coopération sur le développement durable tout en les situant dans leurs contextes politiques et sociaux, nationaux et locaux. Ainsi seront mises en évidence les convergences et les divergences dans les évolutions observées ces dernières années. Il s'agira alors d'en dégager des enseignements sur les axes de recherche à approfondir, les méthodes à développer et les pistes d'action. Ce projet ambitionne enfin la constitution d'un premier réseau de chercheurs sur le sujet.

### Terrain français

Trois régions françaises ont été présélectionnées pour leurs coopérations avec ces pays de la périphérie européenne : Rhône-Alpes,

Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine. Elles offrent une palette variée de projets, de collectivités engagées, d'expertises mobilisées et de territoires de la périphérie européenne concernés.



## Quels apports de la coopération décentralisée et de ses expertises ?

### Premiers résultats

#### Sur le plan des représentations

- Le développement durable est mobilisé par les institutions locales en France pour relégitimer les interventions dans les Pays du Sud. Les politiques et les techniciens trouvent ainsi un espace qui permet de répondre aux critiques faites aux coopérations des années 1960-1990 : interventionnisme, inutilité, etc.
- Le développement durable permet aux politiques et techniciens des collectivités françaises de trouver les premières réponses aux questions sur la réciprocité et l'intérêt pour la France de ces coopérations. Coopérer pour le développement durable dans les villes du Sud devient indispensable pour assurer le développement durable des territoires dans le Nord, étant donné les interdépendances économiques et sociales (les migrations), et environnementales.
- Pour les collectivités dans les pays du Sud, le discours du développement durable a une signification intellectuelle, mais ne trouve pas de sens d'un point de vue pratique. L'arrière-plan politique que constituent les mouvements écologiques en France et leur insertion dans le champ politique local n'est pas présent dans les pays étudiés. En conséquence, l'introduction du développement durable dans ces coopérations décentralisées paraît induire une fausse rupture avec le passé. Pour les techniciens du Sud et de l'Est, la recherche d'un développement moins soumis aux aléas des conjonctures, qui concernent les dimensions économiques et sociales (voire environnementales) est un objectif ancien de leurs actions.

#### Sur le plan des modes d'action

- Malgré l'introduction des thématiques du développement durable, les coopérations adoptent toujours la forme de micro-actions (balisage de parcours pour l'écotourisme, cycle de formation pour quelques techniciens locaux, etc.).
- L'insertion dans le cadre du développement durable s'exprime par un effort clair de décloisonnement sectoriel. Ainsi, les collectivités locales françaises encouragent, voire exigent la présence de plusieurs services et techniciens (urbanisme, environnement, agriculture, éducation, etc.).
- Le renvoi au développement durable s'accompagne également d'un effort pour dépasser les frontières territoriales classiques. La présence et les demandes des collectivités locales françaises facilitent parfois la construction de territoires de projet dépassant les limites administratives ou politiques classiques. Ceci ne se déroule pas systématiquement.
- Les processus de décision et les arbitrages dans le cadre de projets de coopération décentralisés demeurent peu explicites. Les enquêtes à ce sujet n'ont pas permis à ce stade de préciser les processus de décision, la répartition des responsabilités et des prérogatives. Cet espace (gouvernance) constitue une sorte d'impensée de la coopération décentralisée que le développement durable n'aide pas à rendre plus explicite.



# Développement durable territorial : une approche comparée franco-thaïlandaise

14

Il s'agit d'éclairer les enjeux du développement durable à travers la mise en perspective des pratiques dans le domaine de l'aménagement urbain et territorial en France et en Thaïlande, de comprendre comment le cadre de référence commun du développement durable est interprété et utilisé dans chaque configuration nationale pour caractériser les conceptions et les dispositifs d'acteurs, et de distinguer ce qui est spécifique et ce qui est commun dans les deux pays au niveau des dispositifs d'actions et des stratégies d'acteurs. La comparaison des pratiques dans le domaine du développement durable est adossée à une collaboration entre une équipe française (PAVE) et une équipe thaïlandaise (laboratoire de recherche de la faculté d'architecture de l'université Kasetsart à Bangkok). Ce travail se concentre sur le «mode d'emploi» du développement durable tel que décliné dans des situations particulières, partant du principe que les processus d'actions sont indissociables des contextes et des rapports de forces qui s'y instaurent. L'élaboration des projets se situe dans le champ culturel et il importe de mettre en évidence les valeurs qui sous-tendent les stratégies dans chaque contexte.

## Terrain

Les analyses se focaliseront sur des sites à forte sensibilité environnementale où l'émergence de pôles urbains et la pression de l'économie touristique ont des répercussions sur la préservation des ressources naturelles et les structures de la vie locale. Le site sélectionné en France est le secteur du bassin d'Arcachon, où le développement d'un réseau de connexions denses entre des pôles urbains engendre de nouvelles formes de tensions entre le tourisme et l'aquaculture et à fragiliser les grands équilibres du milieu naturel. La recherche porte en parallèle sur la province de Sakon Nakhon, dans le nord-est de la Thaïlande, où la pression du développement urbain menace la qualité des eaux de l'étang de Nonghan et la survie économique d'une importante communauté. La recherche comparative s'étendra à des secteurs situés dans le périmètre de grandes agglomérations (Bordeaux et Chiang Mai). En Thaïlande comme en France, l'extension des réseaux d'infrastructures et l'urbanisation de terrains à vocation agricole posent la question de la survie de l'économie maraîchère périurbaine et celle de la préservation des paysages et de la qualité de l'environnement résidentiel. Les problèmes liés à l'étalement urbain renvoient à des enjeux de développement durable.

## Méthodologie

La démarche consiste à croiser et à confronter les points de vue des chercheurs français et thaïlandais sur les processus d'action mis en œuvre dans les différents sites, et à concevoir un protocole commun pour

analyser les situations locales et nationales. Des séminaires de recherche sont organisés en France et en Thaïlande en 2006, intégrant des visites de sites et des rencontres avec des experts.

L'analyse des opérations choisies s'appuiera sur la formalisation d'études de cas, cinq thèmes étant a priori retenus pour décrire et analyser les systèmes d'action mis en œuvre sur le terrain : le cadre et l'origine des opérations ; les acteurs et les fonctions ; la temporalité du processus ; les modes de coopération ; les outils techniques d'analyse et le traitement des données. Divers éléments devraient permettre d'affiner cette grille de lecture (productions documentaires, entretiens avec les acteurs impliqués, observation participante et observations in situ).

## Principaux résultats

Ils se déclinent selon trois registres :

- les effets contexte, soit les interférences des politiques territoriales de développement durable avec les systèmes de décision et avec les organisations professionnelles. La généralisation du label HQE dans les filières du BTP fournit une illustration de ce type d'incidences dans le contexte français, de même que la prime à l'initiative individuelle dans divers secteurs de production locaux dans le contexte thaïlandais ;
- les effets projet, soit les incidences directes des modalités de mise en place des projets sur la nature des opérations. Il apparaît qu'au-delà de la généralisation des études d'impact dans les deux pays, la notion d'«expérimentation savante» impliquant des équipes interdisciplinaires d'experts dans des dispositifs opérationnels est privilégiée par la Thaïlande ; les projets de développement durable sont déclinés en France de façon «stratifiée», en amont dans le cadre des documents d'urbanisme et en aval dans le cadre de politiques transversales ;
- les effets savoir et savoir-faire qui renvoient à des réalités différentes dans les deux pays : tendance à la revitalisation des savoir-faire traditionnels et des réseaux de solidarité communautaires en Thaïlande, et apparition de nouveaux métiers en France, liés tant à la médiation et à la coordination de projets qu'à l'expertise dans des domaines techniques spécifiques.

## Apports pour les praticiens

- une aide à la transformation des savoir-faire et notamment à l'intégration des données environnementales dans les processus de projet,
- une mise au point de méthodologies de projet et de savoirs d'organisation,
- une mise en œuvre de modules d'enseignement dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue.



# Des quartiers marginalisés à l'épreuve du développement durable

## les politiques urbaines mises en question. Regards croisés Maghreb/France

15

Depuis Rio, il est admis que les interventions pour générer un développement durable devraient reposer sur un équilibre entre trois pôles de l'action : l'économique, l'écologique et le social. Difficile à mettre en œuvre, cet équilibre semble peu présent dans la plupart des projets/politiques urbaines touchant aux quartiers marginalisés, d'où le déploiement récent de méthodologies locales d'identification et de montage de projets, présentées comme exemplaires à cet égard.

L'objectif majeur de la recherche est de mettre en évidence la manière dont se gèrent localement les contradictions entre ces trois pôles et quels sont les effets de contexte propre aux villes observées sur cet équilibre.

### Terrain

Plus particulièrement, seront examinés successivement deux cas de figure.

**Au Maroc et en Algérie**, il s'agira de comparer les prises de décisions d'intervention « ordinaires » sur ces quartiers aux nouveaux processus décisionnels prônés au niveau international – notamment les agendas locaux 21 - et de voir comment on gère les contradictions entre différentes alternatives de « traitement » de l'habitat insalubre. On s'intéressera aussi aux savoirs et arguments mobilisés par les différents acteurs impliqués. Les recommandations méthodologiques des institutions internationales et des coopérations bilatérales et ONG seront observées dans leur mise en œuvre, leur prise sur la réalité et les « adaptations » éventuellement développées au niveau local.

L'autre cas de figure concernera des **situations françaises** où ces problématiques de développement et de « durabilité »

appliquées aux questions d'habitat sont récentes et semblent également « inspirées » par l'international. On y comparera des processus de « décision ordinaire » de politiques urbaines et d'Agenda 21 locaux. On s'interrogera sur les points communs entre les questions soulevées au Sud et celles qui concernent le renouvellement urbain français

### Méthodologie

Dans les projets marocains et algériens, le processus de décision sera soit reconstitué a posteriori, soit observé en cours. Les outils d'investigation allieront l'observation directe des sites, l'observation participante (séances de travail, prises de décisions), des interviews de personnes-ressources (publiques, privées, société civile, professionnels) et des interviews approfondies et/ou collectives d'habitants et d'associations de quartiers.

Le choix des projets en France sera fonction des questions remontant du travail mené au Sud. Les outils en seront l'analyse de travaux et études empiriques déjà menés, des interviews de personnes-ressources et observations directes.

### Apports pour les praticiens

- une réflexion critique mais concrète sur les approches méthodologiques proposées comme moyens d'atteindre les objectifs de développement durable et évaluation de l'impact réel sur les décisions,
- grâce à la collaboration avec les organismes publics impliqués, une suggestion d'améliorations des relations entre savoirs, savoir-faire et politiques urbaines sur ces habitats.



# Politique de coopération décentralisée : durabilité et réciprocité

16

Sur le plan institutionnel, la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques a été intégrée dans la coopération décentralisée tant nord-sud qu'européenne. Désormais, des acteurs publics, au niveau national comme au niveau des collectivités, sont parties prenantes du développement de politiques publiques «durables».

Les méthodologies utilisées insistent sur l'importance de l'élaboration de nouvelles pratiques de gouvernance. Elles s'inscrivent dans le cadre des **politiques traditionnelles** de coopération nord/sud, tout en les modifiant, en y incluant de nouvelles problématiques (comme les tensions liées à la gestion territoriale des ressources écologiques). Les réflexions sur les stratégies d'élaboration et d'application du développement durable sont de plus en plus à élaborer dans une approche comparative, qui permette d'évaluer les savoir-faire mobilisés, ainsi que les procédures élaborées (coopération vs co-élaboration).

## Méthodologie et terrain

L'équipe de recherche se propose de mener une analyse des procédures de coopérations construites suivant les orientations du développement durable. La recherche interroge les conditions de transfert des compétences techniques, entendues comme les savoirs technologiques, mais aussi l'exportation de dispositifs politiques (expertises administratives, juridiques, économiques). En ce sens, nous nous situons dans une approche socio-anthropologique de la problématique du développement, qui n'entend pas dissocier une réflexion des pratiques de coopération d'une réflexion sur les usages sociaux des techniques et savoirs qui justifient et structurent les contenus de

ces politiques de coopération.

Dans cette perspective, la démarche générale consiste à réaliser une approche croisée - sur le plan disciplinaire mais aussi empirique - autour de deux politiques de coopérations menées par la Communauté urbaine de Dunkerque (59), qui a inscrit le développement durable comme fil conducteur de son action depuis quelques années. Les deux opérations sont :

- 1) La coopération transfrontalière en processus de construction vers un district Européen avec la Flandre occidentale belge.
- 2) La coopération «pilote» dite Euro-Gaza menée par la communauté urbaine de Dunkerque, les Villes de Barcelone et de Turin, avec la municipalité de Gaza. Cette collectivité entend une politique de coopération construite sur deux principes : la réciprocité (le programme Euro-Gaza est basé sur le développement «symétrique» de projets sur les territoires de chaque institution) ; le partenariat (les collectivités locales, mais aussi les ONGs, associations, secteur privé...), au nord comme au sud.

L'étude empirique de ces pratiques permet d'interroger les pratiques «innovantes» de coopération décentralisée «durable» : cela peut-il contribuer à réévaluer les pratiques de coopération entre le Nord et le Sud, en permettant une évolution des modalités coutumières de la coopération (basée sur des approches humanitaires, compassionnelles, techniciennes...), notamment en valorisant une réflexion sur les formes (négociations, participations, codifications) du transfert des compétences (normatives ou techniques) ? En quoi la coopération décentralisée «durable» modifie les présupposés culturels comme les modes d'organisations institutionnelles des parties prenantes (notamment en situation de crise ouverte, comme à Gaza) ?



### Membres de l'équipe

*Bruno Villalba*, maître de conférences en science politique, Institut d'Études Politiques de Lille, CERAPS – UMR-CNRS 8026), coordonnateur de l'équipe ; *Bruno Cooren*, directeur des relations internationales, communauté urbaine de Dunkerque ; *Véronique Dimier*, politologue, Université Libre de Bruxelles, Institut d'Études Européennes, et chercheuse associée au Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie (Amiens, France) ; *Christophe Beaurain*, maître de conférence en économie, Institut des Mers du Nord (E.A. 1702), Université du Littoral de la Côte d'Opale, Maison de la Recherche en Sciences Humaines (Dunkerque) ; *Ariane Épée*, docteur en science politique, Ceraps-Lille 2 ; *Jean-Blaise Picheral*, chargé de mission, communauté urbaine de Dunkerque ; *Olivier Ratouis*, maître de conférences, économie, Institut des Mers du Nord (E.A. 1702), Université du Littoral de la Côte d'Opale.

Avec la coopération de *Camille Nkodia*, étudiante, master Action Publique Locale, Lille 2.

### Précisions sur la recherche

La recherche a débuté en janvier 2006. Deux perspectives sont en cours de réalisation :

- sociohistoire des politiques publiques locales : l'enjeu est de reconstituer les dispositifs cognitifs (cadres normatifs ayant servi à la constitution de ces politiques) et les procédures institutionnelles qui les accompagnent (constitutions de services spécialisés, professionnalisation de ces services, etc.) ;

- études des secteurs géographiques de l'enquête (la ville de Gaza et la construction district européen avec la Flandre occidentale belge). A été menée une enquête sur les représentations et les pratiques des principaux acteurs de la CUD et de ses principaux partenaires investis dans cette politique de coopération (janvier-juillet 2006). Cette étude a permis de reconstituer l'évolution des cadres normatifs des politiques de coopération, en mettant en évidence l'influence convergente de l'évolution des orientations politiques des principales autorités politiques et de la professionnalisation des services techniques.

En ce qui concerne la ville de Gaza, et compte tenu des derniers événements, nous n'avons pu nous rendre, comme il était prévu en février 2006, sur le terrain. Par conséquent, nous avons renforcé l'approche théorique autour des questions suivantes : comment la prise en compte du développement durable dans un territoire en crise (le Dunkerquois par certains côtés par rapport à la Flandre belge et Gaza évidemment) et/ou en conflit (Gaza) modifie-elle la situation de ces territoires ? Sur la question de la conflictualité, nous serons particulièrement attentifs à la gestion de cette situation de crise dans les conditions d'établissement de cette coopération, et la manière dont celle-ci est intégrée dans le contexte sociopolitique local. L'expérience acquise dans des situations de crises (notamment sur le plan environnemental) est-elle transférable du Nord au Sud et du Sud au Nord ? La construction du district européen, moins conflictuelle, fait l'objet d'une étude en parallèle, utilisant les mêmes argumentaires théoriques et les mêmes outils méthodologiques (entretiens, études documentaires, séminaires...).



# Le développement durable, concept planétaire

## Le développement durable : un concept planétaire au risque de dynamiques urbaines maghrébine et sahélienne (Maroc – Burkina Faso)

17

Quel est le sens donné par des acteurs du Sud au développement durable ? Quelles sont les pratiques actuelles mises en place par le niveau territorial local, les références culturelles qu'elles traduisent et les apprentissages qu'elles mobilisent ? Comment le développement durable est-il intégré dans la réflexion et les documents de planification et d'urbanisme, dans les procédures ou les projets réalisés ? Quels sont les acteurs privilégiés ou dominants dans la mise en œuvre des politiques ? Oscille-t-on entre innovation et normalisation, s'ouvre-t-on vers une autre voie ?

### Terrain

Ils ont été choisis selon les échelles territoriales correspondant à l'organisation administrative et politique de nos pays : la région du Gharb avec la ville de Kenitra, la province du Sanmatenga avec la ville de Kaya et selon la variété des situations géographiques, économique, urbanistiques et politiques : Agadir marquée par le développement touristique, Ouagadougou, ville millionnaire dans un pays rural et capitale politique.

### Méthodologie

Elle consiste :

- à privilégier l'observation du niveau local en le situant dans le jeu des échelles territoriales pour amorcer une réflexion sur les transferts de concepts internationaux du développement durable et les modes d'intégration des pratiques locales ;
- à analyser la performance des territoires selon les critères de

l'efficacité économique, la solidarité sociétale, la préservation de l'environnement ;

- à explorer les mutations de systèmes d'acteurs et des cultures administratives en portant une attention particulière à la répartition des compétences, à l'emboîtement des autorités, au

militantisme associatif et aux dynamiques de groupements sociaux spécifiques aux pays choisis.



Kaya - assainissement



Ouagadougou - étalement urbain

### Premiers résultats

**Au Maroc**, le discours royal de 2005 a lancé une politique dite INDH (Initiative nationale de développement humain) qui vise à garantir les principes du développement durable notamment à partir de nombreux programmes de restructuration de l'habitat clandestin.

**Au Burkina Faso**, la LIPDHD, Lettre d'intention de politique de développement durable de 1995, fonde le CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) dans lequel s'inscrivent les programmes nationaux, tous alimentés par des fonds étrangers. Le maître mot «transfert de responsabilité

et maîtrise d'ouvrage des activités de développement à la population» implique la création de groupements basés sur le volontariat et suscite parfois celle d'associations revendicatrices. Si ces dernières signent le déclin de sociabilités communautaires protectrices mais étouffantes et l'émergence d'acteurs individuels autonomes, l'engagement participatif des premiers est menacé par le carriérisme individuel d'élus municipaux récemment arrivés.



### Le développement durable : un concept planétaire au risque de dynamiques urbaines maghrébines et sahéliennes (Maroc – Burkina Faso)

#### Composition de l'équipe

*Liliane Pierre-Louis*, urbaniste, maître de conférences, Institut d'Urbanisme de Paris, Paris 12, UMR LOUEST, équipe Vie Urbaine ; *Pascale Philifert*, géographe, maître de conférences, Université Paris 10, UMR LOUEST, équipe Mosaïques ; *Souleymane Ouédraogo*, juriste, praticien libéral, ex-secrétaire général du ministère des Finances du Burkina Faso ; *Alexandra Biehler*, doctorante Université Paris 1, Panthéon Sorbonne, laboratoire PRODIG UMR 8586.

#### De nos hypothèses de recherche à leur confrontation au terrain

**Mai 2005** : La diffusion du développement durable auprès des acteurs locaux s'effectue plutôt de façon ascendante, en marge des allégeances. Cette forme de diffusion est, certes, plus attachée aux contenus concrets que la diffusion descendante, mais elle subit aussi davantage les pressions hiérarchiques stratifiées, dont le caractère souvent intrinsèquement contradictoire débouche sur l'immobilisation des initiatives.

**Août 2006** : Les mouvements ascendants et descendants que nous pressentions ont des liens très ténus et plus difficiles à dissocier que nous ne l'avions envisagé, dynamiques et transferts sont apparus modestes, complexes, enchevêtrés et souvent malaisés à dévoiler.

De notre problématique de départ, il nous reste la conviction que le local est le niveau territorial le plus pertinent d'inscription et d'effectuation des politiques et de repérages des indicateurs de développement durable.

#### Chaque terrain a été abordé dans sa singularité et à partir des connaissances déjà acquises des chercheurs

**Au Maroc**, Kenitra, accueille sur son territoire provincial un projet de développement urbain dont l'une des entrées privilégiée est la politique de concertation et de proximité, l'autre étant de privilégier la définition d'axes d'intervention stratégique et l'identification de projets au niveau communal. Kenitra, ville moyenne, accueille sur son territoire des projets expérimentaux de restructuration de quartiers insalubres et de bidonvilles avec de nouvelles procédures dont la mise en place d'une équipe de maîtrise d'ouvrage sociale (MOS) en mars 2006 pour sensibiliser les habitants à l'opération. Le Roi avait lancé les travaux en juillet 2005 et, au moment de l'enquête, une première tranche de 95 ha avait démarré, le recours ultérieur à la MOS n'atteste-t-il pas que l'articulation entre dimension d'aménagement et dimension sociale n'est opérée qu'a

posteriori. La grande absente semblant être la dimension économique.

**Agadir**, qui enregistre un taux d'urbanisation élevé, est une ville marquée par le développement touristique mais aussi par les quartiers d'habitat précaire et sous-équipés. Lancée en 2002, sa démarche de type Agenda 21 local est investie de trois objectifs : l'amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie, la promotion du tourisme et l'intégration sociale des quartiers spontanés. Ils sont le résultat des initiatives prises par la ville d'Agadir pour la réalisation de documents prospectifs et programmatiques basés sur une démarche de participation de nombreux acteurs. C'est l'analyse de cette démarche de concertation dans le cadre de nouveaux dispositifs institutionnels dans une ville qui souffre de nombreux dysfonctionnements qui constituera le socle de notre investissement.

**Au Burkina Faso**, le pays met en place un dispositif de «communalisation intégrale», les communes, collectivités territoriales ont absorbé les départements dont elles étaient chefs-lieux. Le conseil municipal de **Kaya**, ville d'environ 30 000 habitants, est maintenant composé de 159 conseillers, 19 de la commune urbaine et 140 de la commune rurale. En termes de développement humain durable, l'arrivée de tant d'élus ruraux dans les conseils municipaux urbains qui préexistaient n'est-il pas un avatar dans le management démocratique en construction ?

L'agglomération de **Ouagadougou** est le support de deux dynamiques dont la rencontre est paradoxale. La croissance spatiale se fait par un processus d'étalement urbain itératif. Des personnes s'installent à l'immédiate périphérie des zones loties par l'administration. Quand le nombre d'habitants et la densité de cette zone non lotie atteignent des valeurs proches de celles qui sont communes dans les lotissements, la commune décide de lotir la zone et ainsi de suite. En contrepoint, dans le centre ville, l'État et la commune manifestent une forte volonté de modernisation et réalisent des aménagements qui provoquent la destruction des quartiers les plus taudifiés et en repoussent les habitants à la périphérie de la ville, les faisant pour partie entrer dans le processus décrit ci-dessus. On peut lire dans cette dynamique une double marginalisation : les quartiers centraux vieillissants perdent leur statut de cœur de ville, les habitants dans leurs nouvelles implantations ne sont plus tout à fait de vrais urbains.



# L'appropriation du développement durable par les États modernes

## Le cas de la coopération internationale au Brésil

Cette recherche part de l'opposition entre développement moderne (l'utilisation de grands projets implantés par l'État et son système d'experts devant permettre à une nation de se développer, au besoin contre ses populations locales) et développement durable (fondé sur la participation, la multivocalité, l'alliance de l'économique, du social et de l'environnemental et la mondialisation des problèmes et des solutions). Le développement moderne étant largement antérieur au durable, l'articulation par un État particulier de deux notions si opposées ne peut être conçue que comme l'appropriation de certains principes de durabilité dans une logique fondamentalement moderne, appropriation que la coopération internationale peut venir renforcer ou empêcher, mais pas fondamentalement modifier.

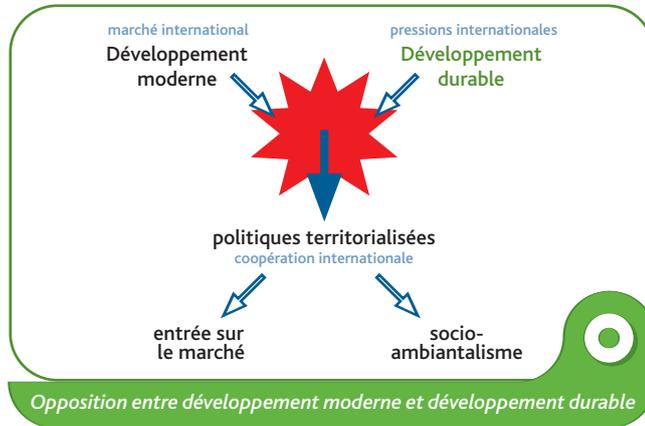
Il s'agit ici d'étudier la manière dont se fait cette appropriation dans le cadre d'un grand pays moderne, le Brésil, très concerné par le développement durable du fait de la présence sur son territoire de la plus grande partie de la forêt amazonienne – et à ce titre aussi très concerné par la coopération internationale. Notre recherche comprend une recherche épistémologique (conceptions de la durabilité au Brésil), de sciences politiques (suivi de politiques particulières) et le suivi de populations touchées par le développement durable, en nous interrogeant à chaque fois sur le rôle joué par la coopération internationale.

On observe que l'alliance entre développement durable et développement moderne s'est réalisée autour de la définition des politiques publiques par «territoires», séries d'entités spatialement délimitées qui permettent de prendre en compte la diversité des situations, d'assurer une stabilité juridique aux populations qui se voient reconnaître un pouvoir sur un territoire

et d'offrir un cadre de «participation» avec les représentants territoriaux.

Intéressante parce qu'elle offre un cadre inédit d'application des politiques publiques, la territorialisation des politiques publiques ne saurait suffire à faire du développement durable : c'est ce qui est fait à l'intérieur des territoires qui devient important. C'est à ce niveau-là qu'apparaît la coopération internationale. Bien que difficile à lire, nous proposons deux pistes de lecture pour en démêler l'écheveau complexe :

- une coopération suivant les canaux classiques, traduisant les politiques à l'intérieur des territoires en marchandisation des produits et stabilisation des populations ;
- une coopération plus multiforme, se fondant sur un élément essentiel pour comprendre le développement durable au Brésil : l'importance du «socio-ambientalismo», qui correspond à la fois à une conception des rapports homme / milieu et à un mouvement social structuré et ayant diffusé dans toutes les couches de la société. Il est le fondement sur lequel se développe l'appropriation de la durabilité, qui explique une grande partie du succès et les oppositions auxquelles cette notion se heurte. Fondée sur la



notion de milieu, elle est potentiellement essentielle pour le développement durable.

Le premier aspect, déjà connu, ne fera pas l'objet d'un traitement particulier. Le second aspect, plus innovateur, constitue le cœur de l'étude et est le thème du séminaire organisé dans le cadre de ce programme et du colloque international prévu à l'automne 2007.



## Le cas de la coopération internationale au Brésil

### Coordinateurs

*Vincent Berdoulay*, Professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour, UMR SET et *Xavier Arnaud de Sartre*, Chargé de recherches, CNRS, UMR SET.

### Membres de l'équipe

*Rosa Acevedo Marin*, professeur, Université Fédérale du Pará (Brésil), Département de Hautes Études Amazoniennes ; *Christophe Albaladejo*, chargé de recherches, IRD, UR Intervention publique, espaces et sociétés ; *Nicolas Bautes*, post-doctorant, UMR SET ; *Adaise Govêa Lopes*, doctorante, Université de Pau et des Pays de l'Adour / Université Fédérale du Pará ; *Jacques Lolive*, chargé de recherche, CNRS, UMR Société Environnement Territoire ; *Neusa Pressler*, doctorant, Université fédérale du Pará ; *Aquiles Simões*, doctorant, Université de Toulouse 2 / Université Fédérale du Pará ; *Romain Taravella*, doctorant, École Nationale du Génie Rural des Eaux.

### Méthodologie

Il est difficile de considérer qu'un pays puisse mener «une» politique de développement durable. Sa politique est plutôt le fait de pratiques multifformes que notre regard remet en ordre. Pour cette mise en ordre, nous étudions différents niveaux, repris ici ci-dessous.

Dans le domaine épistémologique, nous nous interrogeons sur la manière dont le milieu scientifique s'est saisi de la notion de durabilité, en particulier la manière dont les sciences sociales se sont saisies du socio-ambientalisme.

Concernant la presse, nous nous interrogeons aux discours auxquels l'Amazonie et le développement durable donnent lieu

– en utilisant des revues de presses nationales et internationales et en consultant quelques-uns des principaux sites Web sur l'Amazonie. Une thèse de doctorat est centrée sur ce thème.

Pour les politiques publiques, nous avons pris le parti de réaliser un zoom progressif de deux politiques particulières depuis les plus hautes instances fédérales à une région particulière, en passant par les différentes échelles étatiques et «territoriale». Il s'agit d'une part de la politique de création d'unités de conservation, fer de lance du développement durable pour le gouvernement Lula, et en particulier de la politique menée dans le sud-ouest de l'État du Pará ; d'autre part de la politique de territoires ruraux, menée par le ministère du développement agraire et visant à permettre un développement rural par l'agriculture familiale, en particulier dans le cas de l'État du Pará. Les différentes influences exercées par le regard ou la coopération internationale attirent ici notre attention – influences qui peuvent être réelles ou fantasmées.

À l'échelle locale, nous nous interrogeons sur la manière dont différentes populations restées à l'écart de la modernité reçoivent ces politiques publiques. Nous interrogeons en particulier des projets de développement durable précis : le projet des Maisons familiales rurales de la région de la Transamazonienne (destinées aux agriculteurs familiaux, ces MFR sont considérées comme le fer de lance du développement durable dans cette région centrale du développement durable) ; les politiques menées auprès de populations traditionnelles (noirs marrons ou populations riveraines) touchées par les unités de conservation.

Tous les résultats sont discutés dans le cadre d'un séminaire en vue de la préparation d'un colloque international.



# La petite fabrique locale du développement urbain durable

## De la construction programmatique à la mise en œuvre de projets labellisés, une comparaison Nord-Sud des enjeux de la mobilisation dans quatre métropoles

19

La recherche prévoit la comparaison dans quatre sites métropolitains (Toulouse, Berlin, Dakar et Marrakech) des conditions d'émergence et des orientations des Agendas 21 locaux en tant que cadres programmatiques du développement urbain durable. L'équipe fait l'hypothèse que ces expériences reposent sur une mobilisation d'acteurs et de ressources (matérielles, conceptuelles, techniques, mais aussi de légitimation) aux échelles locale, régionale, nationale et internationale.

L'identification des configurations singulières des dispositifs d'acteurs et des flux de ressources qu'ils mobilisent doit permettre de comprendre de quelles manières, au-delà des effets imputables à des contextes historiques et géographiques différenciés, celles-ci influent sur les interprétations locales données à la notion de développement durable et sur les enjeux prioritaires sélectionnés sur chaque site.

Cette analyse, qui souhaite dépasser le clivage habituel établi entre métropoles du Nord et du Sud, permettra de mieux saisir les conditions de performativité des opérations concrètes menées sur le terrain au titre des Agendas 21. Sera effectuée sur chaque site une analyse plus pointue de certains projets «labellisés», en tant qu'ils nous paraissent représentatifs des orientations locales d'un programme axé autour de la notion de développement durable et d'un dispositif d'acteurs et de ressources caractéristique.

Cette observation soumettra particulièrement à l'analyse comparative deux dimensions transversales :

- **l'expertise** mobilisée au Nord comme au Sud : de quelle nature d'expertise s'agit-il ? Conduite par quels types d'acteurs, au nom de quelles compétences et surtout, à quelle échelle d'organisation ? Le montage des opérations du Nord sort-il aussi aisément du cadre national ou européen ? Quel est l'impact de l'appel à une expertise externe pour les opérations du sud ?

- **la participation** : toutes les opérations labellisées sont révélatrices d'un rapport particulier au principe de démocratie participative. L'opposition Nord-Sud est-elle ici pertinente ? Ne doit-on pas prêter attention à des processus d'apprentissages mutuels ?

### Terrains

Berlin, Dakar, Marrakech, Toulouse.

### Méthodologie

Cette recherche repose sur la collaboration de chercheurs concentrant leurs investigations sur une métropole privilégiée et investie de longue date, tout en s'intégrant dans une dynamique d'élaboration d'un cadre d'analyse comparatiste, notamment autour du thème de l'expertise et de la participation. Un séminaire permettra une fois par an la présentation de l'avancée des travaux par sites de recherche et l'harmonisation de la démarche collective. Les recherches sur le terrain bénéficient en outre de l'appui de partenaires chercheurs locaux. L'importance de la contextualisation des procédures de labellisation de projets exige une bonne connaissance du terrain, une abondante documentation et la tenue d'entretiens nombreux auprès de personnes-ressources appartenant aux différentes scènes délibératives.

Ce travail de terrain se recentre autour de deux objectifs :

- repérer les cadres et orientations dominantes des Agendas 21 locaux et en identifier les acteurs et les enjeux afin d'établir une «topographie» des systèmes de relations et des dispositifs de ressources qui concourent à l'existence même d'un Agenda 21,
- comprendre les conditions de sélection et de concrétisation des opérations labellisées.



# La gouvernance performative

## Impasse ou étape vers le développement durable ?

20

À partir de cas concrets se réclamant des deux dimensions (participation politique «directe» et programme relevant du développement durable), il s'agit ici de saisir le potentiel dynamique des deux références y compris l'éventuelle neutralisation des énergies en présence.

Théoriquement, la notion de performativité qui demande à considérer conjointement le dire et le faire (Austin, 1965, Futrell, 1999) sert de pivot pour appréhender simultanément les deux nouveautés de l'action publique.

Cette notion est utile pour donner une place dans l'analyse aux stratégies de mise en visibilité, de faire faire, donner accroire, s'engager à..., mais elle conduit également à s'intéresser aux conséquences d'éléments moins manifestes qui sont enfouis dans les détails pratiques des modalités de travail à plusieurs et enfin elle permet d'introduire dans l'analyse les effets induits par l'expérience de concertation locale.

### L'investigation empirique

Trois dispositifs se présentant comme des démarches d'élaboration collective d'une charte (charte de développement durable d'un pays, charte de l'environnement d'une commune, charte forestière de territoire) ont été étudiés. Les données sont issues d'entretiens en face à face, de travail sur archives, d'observations directes de réunions.

### Principaux résultats

Le développement durable se présente comme un élément de complexification de l'action publique locale. Si elle est favorable

à l'ouverture de l'espace public, l'exigence de transversalité ne permet pas réellement le rapprochement des intérêts lointains ou divergents des acteurs dans les cas étudiés. Le travail par groupe thématique tend à masquer ce phénomène et les chartes tendent à euphémiser cette limite. Elles se présentent comme des déclarations de principes généraux rapportés à un découpage sectorialisé de l'action publique, le déficit de transversalité est ainsi peu apparent.

Nous concluons à l'existence d'un processus de mise en visibilité de la construction collective plutôt qu'à un véritable travail de co-construction de l'action publique. Pour autant, cette mise en visibilité produit des effets de réalité, elle contribue à faire exister ce qu'elle prétend simplement montrer.

Bien que les trois dispositifs étudiés n'autorisent pas une comparaison terme à terme, l'analyse de la définition de la participation dessine un espace d'attentes différenciées et par là même un potentiel de déceptions et de frustrations distinctes qu'on retrouve dans les jugements sur la démarche. Par ailleurs, un des sites incite à penser que les modalités pratiques de participation (au-delà des contraintes induites par le dispositif) manifestent certaines rigidités qui renvoient à la conception du débat, voire à son rôle dans un processus de co-construction de l'action publique.

### Dimension appliquée

Le rapport livre sur la base de données monographiques une analyse critique de dispositifs participatifs préalables à la rédaction de chartes.



# L'élaboration des politiques publiques territoriales de développement durable

## Des représentations sociales aux modes de gouvernance

21

Le parti pris de l'enquête a été d'envisager le développement durable comme label, comme nouvel espace de jeux sociopolitiques et comme objet d'usages et d'appropriations multiples. Il s'agissait de porter notre attention sur les processus plus que sur les choix mis en œuvre dans l'élaboration localisée de dispositifs qui se réclament du développement durable. Cette étude a cherché à interroger l'émergence de nouveaux modes organisationnels, les processus d'apprentissage et d'invention mis en œuvre, les nouvelles marges d'action offertes aux acteurs territoriaux par une action publique qui pousse à la gestion «globale» et déssectorisée des problèmes.

La problématique centrale qui a structuré cette recherche a été de cerner l'impact de l'élaboration des dispositifs de développement durable sur des jeux d'acteurs et sur leurs pratiques militantes ou professionnelles, en s'appuyant sur l'hypothèse que l'élaboration localisée des politiques de développement durable offre des espaces disponibles pour des recompositions dans les manières de faire et de concevoir l'action publique.

### Terrain

Trois terrains en région PACA ont été retenus : la mise en œuvre de la directive européenne Natura 2000 (directive Oiseaux et Habitats) sur trois sites, l'élaboration d'un SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et l'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) dans trois communes.

### Méthodologie

Des partis pris communs ont réuni l'équipe :

- l'approche empirique : repérer d'éventuelles transformations des identités d'action, des manières de faire et des systèmes de relation des acteurs institutionnels, supposait de minutieuses investigations locales, susceptibles de nous éclairer sur l'évolution des pratiques professionnelles à partir d'études de cas ;
- faire dialoguer entre eux différents «terrains», c'est-à-dire des sites différents mais aussi des secteurs d'action publique relativement étanches, tout au moins jusqu'ici : protection de la biodiversité, urbanisme, gestion de l'eau, afin de nourrir une

dynamique comparative à l'échelle du collectif de recherche ;

- la volonté d'écarter toute posture nominaliste : il s'agissait d'aller au-delà des mots d'ordre du développement durable pour saisir dans leur diversité les situations pratiques auxquelles participent – et que participent à construire – les acteurs institutionnels impliqués dans la négociation des objectifs qui lui sont associés.

### Principaux résultats

#### Les recompositions contrariées des jeux d'acteurs :

rôle accru dans les dispositifs concertés de développement durable de certains acteurs (associations d'usagers, DDAF, acteur intercommunal). Si ces dispositifs permettent aux acteurs de l'action publique locale de sortir des liens de proximité qu'ils entretenaient, les communautés de politiques publiques perdurent. L'enquête révèle le caractère relatif des transformations observées. Les partenariats mis en œuvre se heurtent à des difficultés : impliquer les milieux économiques et les élus ; forte dépendance du dispositif à l'égard d'un ou d'acteurs dont l'assentiment conditionne l'issue de la démarche. La concertation a du mal à compenser les configurations fortement dissymétriques. Le développement durable apparaît à travers ces dispositifs comme une thématique «experte», que les outils de concertation mis en place ont du mal à faire partager au-delà du cercle des techniciens acquis à cette cause.

#### Le renouvellement marginal et précaire des pratiques professionnelles :

les techniciens se voient contraints d'entrer malgré eux «en politique» par le biais d'arènes dont la dimension civique, bien que déniée par des acteurs en situation de porte-à-faux vis-à-vis des élus locaux, apparaît tangible dans bien des cas étudiés. Sur les terrains observés, les retombées institutionnelles de ces apprentissages et les innovations organisationnelles ne sont pas négligeables, mais ils sont rendus précaires par le statut des techniciens, leur position fragile dans la structure et le caractère aléatoire des montages juridiques et financiers.



## Des représentations sociales aux modes de gouvernance

### Composition de l'équipe

*Maurice Olive et Gilles Massardier*, enseignants chercheurs à l'Institut d'études politiques (IEP), Aix-en-Provence ; de l'ARENES (Appui, Recherche et Éducation pour la Négociation locale sur les EnvironnementS) et du CESSA (Centre d'études en sciences sociales appliquée), laboratoires associatifs marseillais.



# Les démarches de développement durable

## Pertinence et apports effectifs dans la gestion de l'air et de l'eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne

Le choix de l'air et de l'eau comme traceur des politiques locales s'explique par l'importance des enjeux qui résident derrière la gestion de ces ressources vitales. L'eau et l'air sont deux éléments essentiels sur lesquels s'appuie le passage de l'hygiénisme au développement durable dans des contextes territoriaux précis.

Ces choix de départ nécessitent une vision diachronique de manière à mieux saisir comment le développement durable modifie la gestion locale de ces deux ressources qui, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ont fait l'objet de politiques municipales spécifiques.

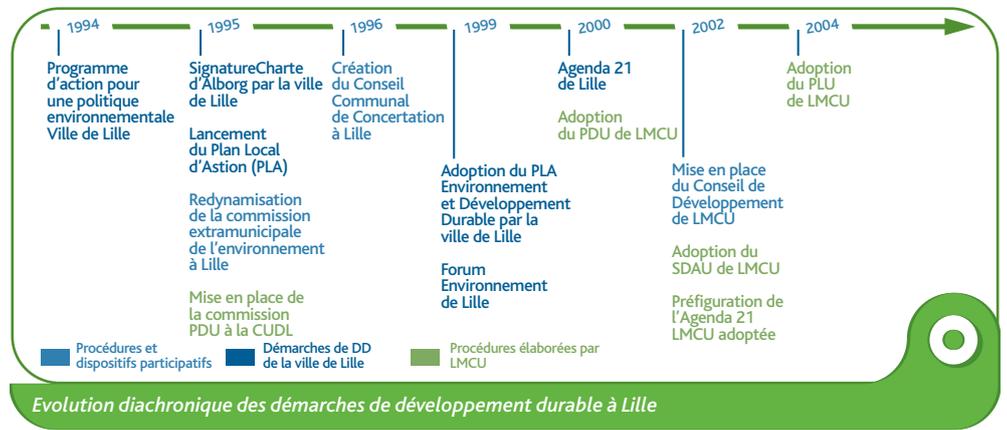
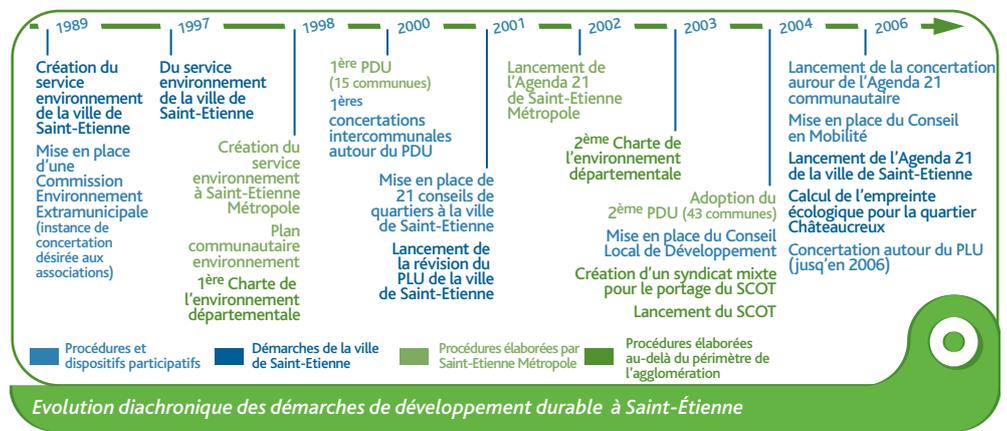
### Terrain

Les agglomérations de Lille et Saint-Étienne.

### Méthodologie

L'étude des caractéristiques de la gestion hygiéniste puis du passage vers l'environnement s'est faite à travers l'analyse de textes extraits des archives municipales. L'environnement dans ces deux agglomérations a jeté sur l'air et l'eau un regard très technique qui se traduit par la prise en charge, avec retard, de ces questions par les services techniques. L'examen des différents documents montre l'évolution des travaux effectués. De nombreux entretiens et l'examen de comptes rendus de réunion ont également permis de préciser les orientations prises par la

mesure de la pollution atmosphérique dans la perspective de l'observation participante. C'est encore l'observation participante qui a guidé les analyses effectuées sur les PDU, les Agendas 21 et les réflexions préliminaires sur le SAGE de la Loire. Un séminaire de restitution est toujours à l'état de projet et s'avère difficile à réaliser pour des questions d'agenda des élus,



mais aussi en raison de l'évolution extrêmement rapide des politiques municipales sur ces questions qui sont souvent mieux traitées dans le discours que dans les faits.



### Pertinence et apports effectifs dans la gestion de l'air et de l'eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne

#### Composition de l'équipe

L'Association pour la prévention de la pollution de l'air (APPA), délégation Nord-Pas-de-Calais, coordonnatrice du projet : *Isabelle Roussel*, professeur de géographie, membre du CA national de l'APPA en est responsable scientifique ; le CIRIDD avec *Sandrine Maillet* ; le Laboratoire Géographie des milieux anthropisés, UMR 8141 CNRS, Université de Lille, avec *R. Laganier*, *H. Scarwell*, *M. Dacharry*; l'INRETS : *Claire Gallez* ; ASCONIT Consultants, *Philippe Blancher*, directeur d'études en environnement, risques et développement durable. Avec la participation de *Yohan Benmalek* du CRENAM, Université Jean Moulin, Saint-Étienne et de *Gérard Staron*, docteur en géographie, professeur à Saint-Étienne.



# Le fleuve, un instrument du développement durable (FIDD)

23

L'objectif de cette recherche exploratoire était de cerner l'émergence du fleuve-milieu dans les politiques publiques. Comment évoluent les modèles de développement sous la pression de l'introduction dans la gestion de l'eau des questions environnementales d'une part, des questions sociales locales d'autre part ? Par fleuve-milieu, nous voulons signifier la prise en compte des interdépendances dans le temps et dans l'espace du fleuve, et en particulier l'intégration des usages non consommateurs d'eau avec la gestion de ceux qui le sont. Cette émergence fait en effet partie des attendus quant aux politiques de développement durable, s'opposant à une vision de gestion quantitative de l'eau cherchant à augmenter la ressource, qui est associée plus volontiers à la modernité. Pour clarifier la méthode et pour l'intérêt et l'actualité de cette question en France et plus encore dans le monde, c'est surtout la logique équipementière du développement, avec le cas des grands barrages, qui a focalisé notre attention et nos choix de terrain.

## Terrain

Trois fleuves : en France, la Loire et la Garonne ; au Brésil : le Xingu dans le bassin amazonien.

## Problématique

En France, il a été constaté que les principes actuels du développement peuvent conduire d'un côté à abandonner des projets et à détruire d'anciens barrages ; de l'autre à engager un débat public sur une nouvelle et grande construction, qui vient d'ailleurs de recevoir l'approbation de la ministre de l'Écologie. Sur nos trois terrains, nous avons montré que les arguments écologiques, c'est-à-dire la montée des questions environnementales, jouent aussi bien dans les discours en faveur de l'équipement lourd que dans ceux s'y opposant. Ils ne

s'opposent à la logique équipementière qu'en lien avec des arguments sociaux, touchant la question des milieux de vie des populations locales riveraines, ou la question de l'esthétique et des paysages reconnus. Mais ces arguments sont peu institutionnalisés dans les politiques publiques de gestion de l'eau : cela passe donc par l'émergence et la mobilisation d'une société civile, une nouvelle gouvernance. La gouvernance de

l'eau est effectivement bousculée par les nouveaux enjeux environnementaux qui remettent en cause ses territorialités. En France, l'efficacité d'un nouvel acteur, les établissements publics territoriaux de bassin, repose cependant sur un engagement de l'État et une mobilisation des élus locaux et des associations fortes (Loire) et se heurte sinon à beaucoup de difficultés (Garonne). Au Brésil, de façon analogue, les choses ne bougent que par la mobilisation plus ou moins facile d'une société civile porteuse des enjeux du fleuve-milieu. Dans ce contexte, finalement assez mou, incertain et complexifié de la gestion de l'eau, les positions tendent à se radicaliser entre deux pôles. L'un est déjà bien institutionnalisé, y dominent les grands acteurs économiques qui continuent de raisonner sur l'eau en flux et en stocks et cherchent à développer

un soutien d'étiage qui puisse garantir à la fois un bon état hydro-écologique et l'équilibre des usages. L'autre, qui n'est encore que subreptice, reposant sur des situations locales particulières de mobilisation, se base sur un changement radical des pratiques de gestion de l'eau et cherche à infléchir les études sur la demande et les besoins humains, et non sur l'offre et les ressources naturelles.



Charlas, en Haute-Garonne (projet en cours)



Altamira, sur le Xingu (Brésil ; projet en cours)





## Composition de l'équipe

*Sophie Bonin*, coordinatrice, IGA, UMR PACTE (Grenoble 1) ; *Nathalie Blanc*, UMR LADYSS (Paris) ; *Denis Chartier*, CEDETE (Orléans) ; *Olivier Marcant*, LERASS (Toulouse 3)



# Protection de la nature, territoire et développement durable

## Usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles et du CERL. Entre rhétoriques et pratiques

24

La création d'espaces naturels protégés en France à la fin des années 1950 n'est pas allée sans soulever de difficiles problèmes. Largement soutenu et approuvé par l'opinion, le développement des parcs nationaux s'est heurté à de très fortes oppositions au plan local, ce qui a progressivement conduit à la mise en place d'autres types d'espaces protégés ayant des statuts, des ancrages, des modalités d'inscription et des stratégies territoriales différentes.

Quatre types de structures se sont ainsi développées, retenues dans la présente étude, les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, le conservatoire national du littoral et des rivages lacustres (CERL) et les réserves naturelles. L'objectif de l'étude est d'analyser en quoi la notion de développement durable intervient dans l'inscription territoriale de ces espaces protégés au plan local et contribue à en requalifier, en infléchir les développements, selon quelles modalités et dans quelles perspectives.

### Méthodologie

La question de l'inscription territoriale implique de revenir sur la notion de protection elle-même et sur sa territorialisation. Deux pistes de travail ont donc été mises en œuvre, l'une, théorique, s'est efforcée de réunir les éléments de réflexion permettant de comprendre et de situer les spécificités de la problématique de la protection et de son inscription territoriale dans l'univers français, la seconde, d'examiner sur le terrain, à la fois au plan des institutions elles-mêmes mais aussi à travers un éventail de cas concrets à l'échelle locale, l'évolution des idées et des pratiques liées à l'introduction de la notion de développement durable dans un contexte marqué par l'extension des mobilités

et le réinvestissement d'espaces ruraux délaissés au terme de l'exode rural..

### Premiers résultats

Les différentes structures de protection ont toutes appréhendé le développement durable de façon partielle et en relation avec leurs stratégies et leurs orientations spécifiques. On note cependant, sur une quinzaine d'années, un fort approfondissement de la notion et une extension des perspectives qu'elle dessine, en particulier en ce qui concerne les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux. Une structure comme le Conservatoire du littoral en a une approche plus diversifiée, liée aux spécificités des délégations régionales. Pour les réserves naturelles, elle est quelque peu périphérique, apportant cependant une ouverture sur les plans socio-économiques et de la communication. Si les implications diffèrent entre structures, toutes se trouvent confrontées à des évolutions inattendues, dans lesquelles les perspectives mises en œuvre par et au nom du développement durable, fondées sur des procédures nouvelles d'engagement réciproque et de contractualisation, se heurtent à deux écueils, d'une part une certaine rigidité institutionnelle mais aussi un manque d'outils de suivi. Cela se traduit de façon contradictoire par des recentrements institutionnels (comme en témoigne la récente loi sur les parcs nationaux et les parcs marins) qui interrogent, en l'état, quant à la capacité des structures publiques à porter sur le long terme des politiques aussi volatiles et délicates à définir a priori, et sur l'absence d'outils d'évaluation indispensables pour en assurer la cohérence, la validité, la pérennité et la transmissibilité.



**Usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux :  
le cas des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles  
et du CERL. Entre rhétoriques et pratiques**

Ce travail est mené sous la responsabilité scientifique de *Lionel Charles*, chercheur en sciences sociales, directeur d'études, Fractal, Paris avec *Nacima Baron-Yellès*, géographe, maître de conférence à l'université de Marne-la-Vallée, UMR PRODIG CNRS 8586 ; *Bernard Kalaora*, sociologue, professeur à l'université Jules Vernes d'Amiens ; *Charlotte Michel*, ingénieur de l'École centrale des arts et manufacture de Paris et de l'École nationale du génie rural, des eaux et forêts, ingénieur-conseil en gestion des territoires.



# Mobilité et transports

## Quelles pratiques de concertation des acteurs à l'échelle des territoires ? Analyse des représentations, des méthodes et des pratiques de gouvernance à partir de l'exemple des SCOT

25

Ce travail tente de répondre à trois questions :

- le développement durable trouve-t-il dans des dispositifs de planification de type SCOT un espace de déclinaison adapté pour la mise en œuvre d'actions durables locales ?
- la problématique des transports et déplacement n'est-elle pas la plus structurante pour une démarche de type SCOT (à la croisée des problématiques d'aménagement, de logement, de développement économique, d'équité sociale, de protection de l'environnement, de santé et de sécurité) ?
- les pratiques de concertation entre acteurs favorisent-elles l'appropriation d'un projet de territoire dans sa complexité et sa diversité et l'avancée vers des pratiques plus participatives ?

### Terrain et méthodologie

Après une approche générale du concept de développement durable dans ses rapports avec les problématiques de mobilité et de concertation et un point sur les évolutions du cadre législatif de la planification territoriale, une investigation de terrain réalisée sur les 10 SCOT de l'aire métropolitaine de Lyon (entretiens avec les chefs de projets SCOT, des personnalités qualifiées et des acteurs de la société civile) a permis d'analyser le degré d'appropriation des concepts et principes du développement durable par les acteurs impliqués dans l'élaboration des SCOT.

### Principaux résultats

La mise en œuvre de procédures de type SCOT ne préjuge pas de la lisibilité ni de l'acceptabilité d'une orientation «développement durable». L'appropriation des principes et

objectifs du développement durable est loin d'être acquise, notamment par les élus, soit par manque de perception claire du concept et des enjeux, soit parce que les objectifs à long terme du développement durable entrent en contradiction avec la défense des intérêts locaux à court et moyen terme, soit encore parce que l'échelle temporelle du «durable» n'est pas la référence habituelle des élus.

Potentiellement les SCOT, de par les territoires qu'ils couvrent, de par le principe même de cohérence qui en constitue le centre,

ont vocation à constituer des territoires d'élection pour la mise en œuvre locale d'actions propre à servir le développement durable. Dans la pratique, les choses avancent doucement et de manière très inégale selon les territoires. Il en va de même de la problématique transports et déplacements : dimension capitale et fortement structurante en milieu urbain, elle est très inégalement perçue et traitée en milieu périurbain et rural. Le lien entre infrastructures de déplacements et développement durable n'est pas établi de façon systématique. Les associations mobilisées sur les questions

de déplacements s'inscrivent peu dans la transversalité et sont souvent repliées sur une forte sectorisation de leur action.

C'est au niveau des élus que l'élaboration des SCOT induit le plus de changements dans les manières de penser et de travailler. L'implication de la société civile reste en revanche très en deçà de ce qui pouvait être espéré. Les SCOT n'apparaissent pas comme un espace de développement significatif de la démocratie participative.



Les SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise



# Pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités

## Difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000

26

Cette recherche réévalue l'industrialisation de la banlieue parisienne et mesure la part de cet héritage dans l'urbanité d'aujourd'hui : du paysage des banlieues aux rémanences des pollutions souterraines accumulées depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle apprécie le legs industriel, pris comme une mesure du développement durable. Confrontant risques environnementaux aux inégalités sociales dans l'ouest de la Seine-Saint-Denis, l'équipe tente de réaliser une cartographie synthétique des cumuls de difficultés, grâce à l'expérience acquise dans le domaine de la géographie industrielle. La méthodologie utilisée met en relief la superposition de difficultés sociales et de risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, plus particulièrement en partie occidentale et dans la zone dite « couronne de Paris ».

Au travers d'approches plurielles et complémentaires, historique et sociale, spatiale et urbanistique, l'équipe circonscrit les handicaps qui pèsent sur le présent et l'avenir d'une zone anciennement dynamique. Elle détermine, à l'échelle départementale, en partenariat avec des collectivités territoriales, la place faite au développement durable dans un processus de requalification urbaine. L'équipe étudie, des débuts de l'industrialisation (1850) à la phase de requalification urbaine (2000), les conséquences des lois et politiques environnementales sur l'organisation spatiale et sociale de la Seine-Saint-Denis, en tant que territoire périphérique de Paris, tout en envisageant les impacts environnementaux des décisions sociales. Les espaces du Nord-Est parisien sont analysés, non pas individuellement, mais dans leur ensemble, sans omettre leurs originalités. La thématique choisie est riche et donne un éclairage nouveau aux recherches entreprises sur la banlieue parisienne. Aucune méthodologie d'analyse historique sur la longue durée de la question n'est directement exploitable. Les obstacles rencontrés par l'équipe de recherche reposent sur la difficulté à définir les limites de la question et à circonscrire les investigations archivistiques.

### Terrain

Le périmètre choisi recouvre la partie occidentale de la Seine-Saint-Denis : des villes d'industrialisation très ancienne (Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin) et des villes d'industrialisation plus récente (La Courneuve, Noisy-le-Sec, Romainville), mais très rapide également. Il inclut les vingt communes (la moitié du département) comprises entre la Seine et une ligne tracée de Montreuil au Bourget.

### Méthodologie

L'équipe s'appuie, après la consultation de sources secondaires, sur l'exploitation d'un important fonds de documents primaires. Plusieurs séries des archives départementales de la Seine-Saint-Denis ont été dépouillées, de manière systématique ou par sondage suivant le degré de pertinence du fonds ou son importance numérique. Des investigations iconographiques, couvrant la majeure partie de la période 1880-1990, ont aussi été menées afin de trouver des gravures et cartes postales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : photographies noir et blanc des années 1920-1930 et 1944-1950 (bombardements et premiers travaux de reconstruction), campagnes photographiques réalisées dans les années 1960, campagnes de photographies aériennes menées par l'IGN ou pour des clients privés illustrant la période 1960-1990. Ce travail souligne certaines permanences révélées dans les documents écrits : omniprésence de l'industrie, médiocre qualité des constructions, faiblesse des espaces verts, densité forte du tissu urbain. Il permet de reconstituer visuellement l'évolution de certaines portions du territoire sur une centaine d'années et de localiser les plaignants et d'identifier les usines incriminées par ces derniers, afin de mieux comprendre les difficultés posées par la cohabitation usine-habitat, point fondamental dans le cadre d'une problématique confrontant social et environnemental.

### Principaux résultats

Ils confirment les hypothèses de départ plus encore que ne le supposait l'équipe. Les phénomènes discriminants et ségrégatifs observables aujourd'hui dans l'ouest de la Seine-Saint-Denis, du point de vue tant environnemental que social, ne s'expliquent que par une analyse historique dans la longue durée.

L'équipe n'a pas encore croisé toutes les données sociales et environnementales afin de réaliser une schématisation complète, mais les superpositions d'éléments handicapants sont déjà bien visibles. Elle souhaite comparer quelques-unes de ces données à celles de la capitale et d'un département de la première couronne, les Hauts-de-Seine.



# L'impact des inégalités écologiques dans le bassin d'habitat de Dunkerque

## Les relations entre prix immobiliers et qualité de l'environnement

27

Les politiques territoriales traitant la qualité de l'espace ont des conséquences sur les valeurs immobilières et sur les mécanismes de ségrégation spatiale. Notre proposition vise à combler un manque de connaissance pratique sur la relation entre les prix immobiliers et la qualité de l'environnement en construisant un outil de préhension des interactions entre des causes micro et des effets d'entraînement au niveau des marchés de l'habitat. Cette motivation est orientée par les développements théoriques récents sur la «gentrification environnementale» (Banzhaf et Walsh, 2005), mais notre objectif est empirique. Grâce aux possibilités offertes par les techniques hédoniques et en fonction des caractéristiques du territoire, nous mettons en œuvre une démarche simple et reproductible d'estimation des impacts des inégalités écologiques.

L'estimation de la fonction hédonique de prix simple constitue une étape préliminaire à toute autre investigation. Elle met en avant les principales caractéristiques influant sur le prix du logement. Elle permet de relativiser les résultats en matière de prix moyens, notamment grâce à l'introduction de variables de localisation essentielles ou spécifiques.

### Terrain

#### Le bassin d'habitat de Dunkerque

Nous avons retenu le bassin d'habitat car les stratégies de localisation résidentielle s'expriment dans cet espace.

### Méthodologie

Nous avons choisi une estimation fondée sur un échantillon de transactions fictives pour des raisons qui tiennent à la

disponibilité de données sur l'ensemble du bassin d'habitat et à l'impact important des caractéristiques intrinsèques. Un catalogue de logements représentatifs selon leurs caractéristiques physiques et géographiques a été constitué. Par une enquête auprès de professionnels, il a permis de caractériser presque 600 transactions.

Les résultats des estimations montrent que :

- les variables intrinsèques ont un rôle prédominant (surface et niveau de confort) ;
- le revenu moyen et le poids des bénéficiaires du RMI sont les variables de composition sociale les plus significatives. En moyenne une augmentation d'un point du poids des allocataires du RMI induit une baisse de 6 % du prix des biens immobiliers ;
- la proximité aux équipements est une variable significative ;
- les prix moyens sont d'autant plus élevés que la commune comprend moins d'emplois dans le secteur industriel, plus d'emplois de cadres et que l'emploi n'occupe pas une surface importante ;
- l'impact de la pollution a été moins «direct». C'est la distance minimale à une grande unité de production polluante qui apparaît comme la meilleure solution.

Les liens étroits entre les processus de peuplement et le développement de la zone industrialo-portuaire a compliqué la conception d'un modèle robuste. L'estimation hédonique est statique et utilitariste. Elle s'adapte donc assez mal à l'évaluation de caractéristiques subies et inscrites dans un processus historique. Elle montre néanmoins la nécessité d'appréhender de manière globale les faits sociaux et environnementaux.



# Marges urbaines, re-développement et gouvernance multi-échelles

## Connaissance et reconnaissance des inégalités environnementales d'un espace périurbain anthropisé pour une meilleure appréhension des inégalités écologiques

28

Cette problématique se décline en trois objectifs : explorer la notion de marge urbaine à travers les concepts de gouvernance et de développement durable, caractériser les représentations territoriales et les dynamiques de développement et d'évolution, et évaluer la capacité des outils institutionnels de planification territoriale à générer ou à corriger des inégalités écologiques.

### Espace laboratoire

#### la ZI de Molina-la-Chazotte

Après une analyse préalable, cet espace peut être considéré comme :

- un angle mort de l'agglomération stéphanoise : une marge spatiale produit d'une histoire marquée par les mines et l'industrie ;
- une impasse pour le développement économique : une continuité dans la logique industrielle caractérisée par une gestion au coup par coup et des aménagements novateurs comme suite à la disparition de l'extraction houillère ;
- un espace d'enjeux : une gestion incombant à une communauté d'agglomération (Saint-Étienne Métropole) pour accompagner le passage d'un espace de relégation vers un espace de démonstration confronté à un triple défi : re-dynamisation socio-économique (création d'emplois), maîtrise de l'étalement urbain et des transports générés par l'implantation de nouvelles activités, cohabitation entre activités industrielles et résidentielles.



De la campagne à la ville via la zone industrielle

### Méthodologie

Une équipe pluridisciplinaire a été mise en place pour une méthodologie interdisciplinaire afin d'analyser les incohérences par une lecture de géographe (patchwork paysager), d'historien (généalogie complexe et brouillée) et d'ingénieur (dysfonctionnements). Cette méthodologie se doit de dépasser l'entrée territoire et exposition aux nuisances et est fondée sur :

- des entretiens ouverts semi-directifs pour accéder aux perceptions et représentations de l'espace des usagers et habitants ;

- une analyse historique de l'exploitation minière ;
- une approche paysagère fondée sur l'analyse des paysages actuels, un repérage des différentes strates (rurale, minière, industrielle) qui les composent, une reconstitution de l'évolution des paysages depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'exploitation de cadastres anciens ;
- un inventaire et une analyse des outils de planification territoriale selon leur emprise géographique et temporelle, leur thématique et leur statut juridique.

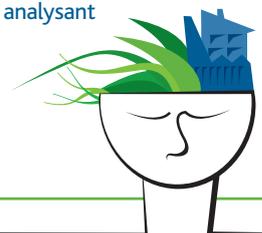
### Principaux résultats

Le secteur est marqué par un déficit de cohésion territoriale sur le plan paysager, patrimonial, social et fonctionnel. Les inégalités écologiques s'inscrivent autant dans un rapport spatial que social. La détermination de la nature des inégalités écologiques se situe dans **l'analyse du rapport entre contrainte environnementale (subie) et pression écologique (produite et exportée)**. Les politiques de requalification sont susceptibles d'introduire ou de limiter les injustices environnementales.

### Apports pratiques

#### en direction des habitants et des aménageurs

- proposer des éléments d'analyse de l'appropriation de l'espace et des représentations des citoyens pour prendre du recul sur les démarches institutionnelles dites de « concertation » ;
- analyser les éléments qui s'opposent à la durabilité du développement actuel, au niveau de la ZA, pour faciliter une démarche de « développement durable » qui dépasserait les discours incantatoires ;
- aider à la planification en analysant l'articulation multi-échelles (PLU, SCOT, DTA...).



## Connaissance et reconnaissance des inégalités environnementales d'un espace périurbain anthropisé pour une meilleure appréhension des inégalités écologiques

### Composition de l'équipe

**1. Université Jean Monnet de Saint-Étienne (UJM) :** *Georges Gay* et *Sarah Mille*, Centre de Recherche sur l'Environnement et l'AMénagement (CRENAM) ; *Jacqueline Bayon*, Institut des études régionales et des patrimoines (IERP) ; *Khaled Bouabdallah*, Équipe de recherche technologique en ingénierie territoriale (ERT-IT).

**2. École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne (ENSM-SE) :** *Didier Graillet*, *Florent Breuil*, *Natacha Gondran* et *Frédéric Paran*, Centre sciences, informations et technologies pour l'environnement (Centre SITE).

### Collaborateur extérieur :

**Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) :** *Isabelle Roussel*



# Les inégalités écologiques de la ville

## Caractérisation des situations et de l'action publique

29

La déclinaison des politiques de développement durable à l'échelle locale interroge les modes d'intégration des objectifs environnementaux et sociaux dans les politiques urbaines des villes et des agglomérations et leurs nouvelles manières de «faire la ville». Dans une période où les acteurs de la ville sont de plus en plus interpellés par les risques et les conséquences des processus de développement urbain, se pose la question des effets cumulatifs qui peuvent générer des inégalités écologiques. Or les conditions concrètes de production de ces situations sont encore mal connues. De même les catégories d'analyse et les indicateurs permettant de les saisir sont à construire.

### Terrain

Le territoire de la ville de Lille et des éléments de comparaison avec Saint-Denis, Barcelone, Hanovre, Naples...

### Méthodologie

- Identification de situations d'inégalités écologiques dans quatre quartiers de Lille.
- Analyse des conditions de leur production.
- Analyse des enjeux et des difficultés pour les évaluer : création d'un groupe de travail avec les services de la ville de Lille, sous l'égide de Madame Poliautre (adjointe au développement durable).
- Recensement des données, indicateurs et catégories d'analyse permettant de caractériser ces situations.

- Analyse des possibilités d'élaboration de politiques locales et d'outils permettant une meilleure intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans les politiques de rénovation urbaine.

### Principaux résultats

- une clarification nécessaire des inégalités écologiques par l'analyse des valeurs sociétales et conditions sociales de production de l'environnement urbain et des inégalités d'accès à cet environnement.
- une approche scientifique :
  - l'inégalité ne se résume pas à une disparité,
  - l'inégalité environnementale est une inégalité sociale ;
- l'enjeu pour l'action publique :
  - construire une connaissance croisée sur les corrélations à l'origine des inégalités écologiques,
  - définir la méthodologie d'évaluation des inégalités écologiques dans la perspective d'élaborer des projets de développement durable de territoire.



Habitat social dans le quartier des Moulins



Habitat ouvrier dans le quartier de Fives

### Apports pour les praticiens

- le développement d'une approche de travail transversale des services de la ville de Lille (expérience qui pourra être reproduite dans d'autres villes) ;
- une meilleure compréhension des mécanismes générateurs d'inégalités ;
- de nouveaux outils pour développer des politiques locales de régénération urbaine des quartiers.



# Atteintes environnementales et dynamiques de vie en milieu urbain

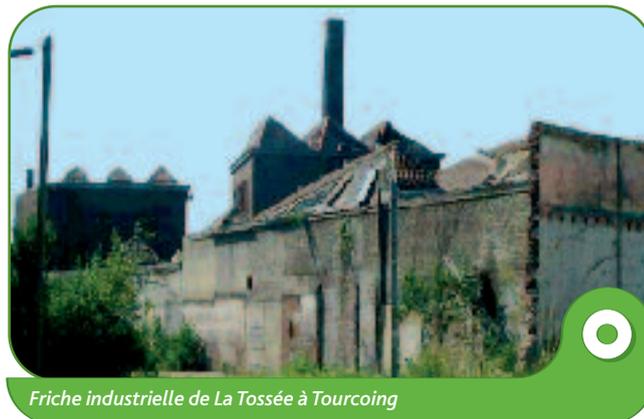
## Quels critères d'évaluation pour quels projets de territoire ?

30

Reconfigurer la ville sur elle-même, lorsqu'elle comporte d'anciens sites industriels et un habitat ouvrier de faible qualité, peut rendre difficile l'articulation des préoccupations environnementales et sociales, et leur intégration dans des projets urbains, dont le coût et l'ampleur impliquent davantage les aménageurs et promoteurs privés. Dans ce cas, quelle est la marge d'action publique pour mettre en œuvre des politiques de développement durable limitant les inégalités écologiques et quels sont les moyens d'incitation des collectivités (villes, EPCI) pour sensibiliser la chaîne d'acteurs publics-privés à poursuivre ces objectifs ?

### Terrain

Le terrain choisi est la Communauté Urbaine de Lille Métropole (LMCU) où la reconversion des friches industrielles représente un enjeu important de renouvellement urbain. Il convient de se demander quelles peuvent être les méthodologies d'évaluation, les modes de conduite de projet (relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, la collectivité et la société civile) à mettre en œuvre en vue de limiter l'impact de la reconversion des friches industrielles sur les inégalités écologiques.



Friche industrielle de La Tossée à Tourcoing

### Méthodologie

Il s'agit d'établir un état des lieux sur les systèmes d'acteurs et sur les pratiques de reconversion des friches industrielles, en étudiant quatre friches situées dans des contextes différents (sites urbains et périurbains) et à des phases opérationnelles distinctes. Une étude du cadre d'intervention communautaire (politiques et outils) dans lequel s'inscrit l'action sur les friches industrielles sera réalisée au moyen d'entretiens auprès des acteurs concernés (services de l'intercommunalité, des villes, DRIRE, EPF, experts, associations) et de la consultation de documents internes à LMCU. Une étude du jeu d'acteurs, des modes d'actions et enjeux dans le processus de régénération complètera cette première phase.

Puis seront élaborées des préconisations d'amélioration qui pourront déboucher sur une méthodologie de régénération des friches industrielles (par des visites de terrain, la consultation d'ouvrages

généraux sur la thématique des friches urbaines et un suivi de la régénération de quatre friches industrielles).

### Premiers résultats

#### Enjeu foncier

Les friches urbaines représentent un enjeu foncier important (surfaces importantes, souvent en milieu urbain dense) mais peuvent constituer un risque pour les populations.

#### Contraintes environnementales

Les sites sont inégalement concernés par la pollution.

Le niveau de pollution conditionne le changement d'usage du site.

Les outils d'information en place sont insuffisants pour élaborer des projets d'urbanisme au regard des contraintes environnementales, ce

qui engendre la commande d'études complémentaires.

#### Un jeu d'acteur en mutation

La DRIRE s'est recentrée sur ses fonctions de «police de l'environnement» et n'apporte plus une expertise sur le niveau de pollution et le type de dépollution à réaliser. Le secteur privé a un rôle accru dans les projets d'aménagement. LMCU se repositionne et évalue sa marge d'action dans ce contexte (ses

responsabilités, les risques, son rôle de maîtrise d'ouvrage publique, conseil et expertise aux maires, son action pour limiter les inégalités écologiques).

#### Le portage politique et la concertation

La conciliation entre intérêts locaux et communautaires et la sensibilisation des habitants à l'intérêt communautaire sont difficiles, la question de l'association des habitants aux projets de reconversion se pose.

L'apport de cette recherche vis-à-vis des praticiens est la démarche de co-élaboration avec LMCU d'une méthodologie de reconversion des friches industrielles visant à limiter les inégalités écologiques et le soutien à LMCU pour identifier des leviers d'action sur lesquels s'appuyer (pour inciter les acteurs privés à s'engager sur des objectifs sociaux et environnementaux...).



# Analyse des critères de vulnérabilité des espaces anthropisés en zone rurale, littorale et urbaine

## Le cas des landes du Cragou, des marais côtiers de Séné et de l'agglomération de Rennes

31

La présente étude rencontre deux préoccupations actuelles :

- les « inégalités écologiques » parmi lesquelles figure un inégal accès à la « nature » ;
- la préservation de la biodiversité, retenue comme l'une des dimensions du développement durable.

Or la « nature » et la biodiversité restent vulnérables sous l'effet de l'urbanisation, par l'insularisation, la fragmentation et l'isolement d'espaces anthropisés, perçus ou non comme « naturels ». La recherche en cours vise à étudier la façon dont est perçue et corrigée cette vulnérabilité en matière de biodiversité.

### Terrain

Trois terrains ont été retenus : un espace rural (les landes du Cragou dans le Finistère), un espace littoral (les marais côtiers de Séné dans le Morbihan) et un espace urbain et périurbain (l'agglomération de Rennes). Sur ces trois terrains, il s'agit de suivre la façon dont les différents acteurs institutionnels (élus, aménageurs, scientifiques, associations, etc.) interagissent pour définir la vulnérabilité des sites : quelles ressources définissent-ils comme rares et non substituables ? Comment définissent-ils la capacité d'absorption du milieu en termes de charge démographique et économique compatible avec le maintien de la biodiversité ? Quels seuils de durabilité définissent-ils pour le milieu considéré ? Comment intègrent-ils ces préoccupations dans les démarches planificatrices ?

### Méthodologie

L'outil d'investigation est une enquête qualitative (entretiens semi-directifs auprès des principaux acteurs institutionnels, N=15 sur chacun des sites soit 45

entretiens, réalisés d'avril à juillet 2006). Les résultats de cette enquête par entretiens sont ensuite restitués lors d'ateliers visant à vérifier la pertinence de l'analyse des sociologues, mais aussi à amorcer une réflexion plus prospective ainsi qu'à encourager des rencontres entre praticiens (quatre restitutions : une par site + une restitution intersite).

### Apports pour les praticiens

L'étude présente deux apports :

- par sa seule existence l'étude permet de susciter ou conforter le dialogue et le travail de traduction entre les différents acteurs, favorisant ainsi une réflexion à visée opératoire ;
- la recherche s'inscrit dans un programme cadre baptisé *Ecorurb* (<http://rennet.rennes.inra.fr/ecorurb/>) qui vise à comprendre les effets de l'urbanisation sur la biodiversité locale. Ce programme pluridisciplinaire sur dix ans (2003-2012) est soutenu par Rennes Métropole qui en attend un éclairage précis pour sa politique des espaces « naturels ». Il comporte un suivi de la biodiversité sur des stations situées sur un transect allant du centre ville de Rennes à la périphérie rurale. Ainsi, les résultats de la présente étude pourront être mis en relation avec des données chiffrées sur l'évolution de la biodiversité : on ne se contente pas d'observer la façon dont la biodiversité est prise en compte, mais on se donne les moyens de confronter les politiques en matière de biodiversité avec leurs résultats.



Impact sur la préservation des espaces naturels et agricoles dans le périurbain de Rennes



# Inégalités écologiques dans les marges urbaines des territoires littoraux

## Aide à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières

32

Les territoires littoraux sont caractérisés par de forts intérêts patrimoniaux. La priorité écologique a abouti à la préservation d'une partie importante du patrimoine naturel, notamment dans le cadre de la mission d'acquisition foncière du Conservatoire du littoral ou du contrôle de l'urbanisation par l'application de la loi Littoral. Le «désir de rivage» a provoqué une concentration de populations et d'activités de plus en plus importante à mesure du rapprochement de la frange côtière. Cette attractivité des littoraux est mesurée par de très fortes pressions foncières sur les espaces naturels littoraux. L'intervention des politiques publiques de préservation du patrimoine naturel a été concentrée dans les communes littorales en privilégiant la protection de l'accès au rivage, au détriment d'un aménagement en profondeur des territoires littoraux.

Le télescope entre la priorité écologique et le développement socio-économique a créé dans ces territoires des tensions foncières très fortes dans les marges urbaines des espaces protégés aboutissant souvent à des contentieux juridiques liés à l'application de la loi Littoral et des phénomènes de ségrégation sociale dans

l'accès au foncier. La croissance des enjeux dans la frange côtière ajoutée à la dynamique naturelle de recul du rivage a aussi contribué à l'émergence d'un territoire à risques marqué par de fortes contraintes environnementales. La politique française du littoral a créé des inégalités écologiques. L'objectif du projet est de les identifier et de les définir à partir d'une approche pluridisciplinaire associant géographes, urbanistes, juristes, écologues, sociologue et économiste. Il en résulte une fragmentation de l'espace et des contextes de ruptures et de discontinuités spatiales et socio-économiques. La mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières doit contribuer à la réduction de ces inégalités. Comment atténuer les phénomènes de ségrégation sociale provoqués par les politiques de préservation du patrimoine naturel dans la zone côtière ? Comment favoriser un aménagement en profondeur des

territoires côtiers et atténuer les disparités territoriales liées aux aménités environnementales ? Comment concilier le développement socio-économique des territoires côtiers avec leur exposition aux contraintes environnementales ?

Ces questions sont posées dans le contexte de plusieurs études de cas situés en **Côte d'Opale** (littoral Nord-Pas-de-Calais) et dans **l'aire métropolitaine de Marseille**.

### Méthodologie

- inventaire et hiérarchisation des outils d'évaluation du patrimoine naturel : détermination des contraintes liées aux marges urbaines des territoires littoraux (analyse jurisprudentielle relative aux espaces remarquables de la loi littoral, analyse des contentieux juridiques) ;
- identification géographique des secteurs où s'exercent les pressions foncières les plus fortes et caractérisation des conflits d'usage du sol (identification des stratégies d'acteurs) ;
- analyse de la pression foncière (besoins en ressources foncières des différents acteurs du territoires) sur les sites choisis (évolution à partir du



Le Touquet (Pas-de-Calais)

choix de différents indicateurs INSEE, de l'évolution des PLU, de la comparaison de documents cartographiques) ;

- analyse des stratégies foncières des différents acteurs ;
- inventaire des descripteurs permettant d'évaluer la vulnérabilité du patrimoine naturel au regard des différentes pressions foncières ;
- en concertation avec les acteurs locaux, construction d'un tableau de bord proposant une méthode d'intégration de cette évaluation patrimoine naturel/pressions foncières dans les processus de planification d'usages du sol à partir de la détermination d'indicateurs combinant deux types de données : une bio évaluation des milieux et une géo-éco-évaluation de la pression foncière.



## Aide à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières

### Composition de l'équipe

Participant au projet : *Philippe Deboudt* (resp., géographe, Université de Lille 1) ; *G. Bellan* (écologue, Centre d'Océanologie de Marseille) ; *D. Bellan-Santini* (écologue, Centre d'Océanologie de Marseille) ; *Jean-Claude Dauvin* (écologue, Station marine de Wimereux, Université de Lille 1) ; *V. Deldrève* (sociologue, Université de Lille 1) ; *M. Ghézali* (juriste, Université du Littoral Côte d'Opale) ; *V. Herbert* (géographe, Université du Littoral Côte d'Opale) ; *V. Houillon* (géographe, Université de Lille 1) ; *J. Longuépée* (économiste de l'environnement, Université d'Artois) ; *O. Lozachmeur* (juriste, consultant et Université de Nantes) ; *C. Meur-Férec* (géographe, Université du Littoral Côte d'Opale) ; *V. Morel* (géographe, Université d'Artois) ; *D. Paris* (Aménagement et Urbanisme, Université de Lille 1) ; *D. Berthelot* et *J. Dubois* (Institut d'Aménagement Régional, Université Aix-Marseille 3). Avec la participation de *G. Schmitt* (doctorant en géographie, Université de Lille 1 et EPF Nord-Pas-de-Calais), *E. Dubaille* (Conservatoire du Littoral) et *J.-M. Dewarumez* (Station marine de Wimereux, Université de Lille 1).

### Apports pour les praticiens

Aide à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières (dans le cadre de la stratégie nationale GIZC coordonnée par la DIACT et le Secrétariat général à la Mer) ; aide à l'application de la loi littoral pour les services déconcentrés de l'État ; Aide à l'élaboration des SCOT Littoraux.

### Déroulement

Aide à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières (dans le cadre de la stratégie nationale GIZC coordonnée par la DIACT et le Secrétariat général à la Mer) ; aide à l'application de la loi littoral pour les services déconcentrés de l'État ; aide à l'élaboration des SCOT Littoraux.

Atelier de terrain de l'IUP ENVAR (3mois) : mission exploratoire sur la notion d'inégalités écologiques (Camiers, Le Touquet, Cucq, Merlimont) ; définition, entretien, enquête, sélection d'indicateurs



5 septembre 2006 : démarrage de travaux de recherche sur les sites choisis



Déroulement à l'étude



# Effets spatiaux des politiques environnementales urbaines

33

L'équipe de recherche s'est attaché depuis plusieurs années à mettre au point des outils de mesure des effets des politiques de l'environnement, mais aussi des politiques sociales et de l'habitat à l'échelle locale. Ces divers travaux ont convergé en 2003-2005 avec la publication d'une méthode de mesure des flux financiers par le ministère de l'écologie, un programme LIFE (Eco Maires) et une réflexion sur les coûts de l'urbanisation dans une perspective de développement durable menée avec la communauté urbaine de Bordeaux, à propos des projets urbains des dix prochaines années de l'agglomération bordelaise.

Ce travail consiste à identifier les effets géographiques repérables, positifs et négatifs, des politiques environnementales urbaines dans deux agglomérations, au sens d'ensembles d'actions en faveur de l'environnement menées par les communes et leurs groupements. Il s'agit d'étudier les inégalités à partir des politiques environnementales avec une triple question :

- bénéficient-elles de façon égale à tous les quartiers d'une ville ?
- sont-elles conçues dans une préoccupation d'égalité de traitement, de normalisation ou de discrimination positive ?
- les effets positifs et négatifs sont-ils également répartis du point de vue géographique ?

## Terrain

Agglomérations de Poitiers et de Bordeaux.

## Méthodologie

La démarche propose, à partir d'une liste d'actions environnementales déjà établie avec les villes, d'entretiens approfondis et d'une grille comparative, de cartographier et mettre en place une série de ratios par quartier pour mesurer leurs effets. La question des inégalités est abordée dans le sens des inégalités de traitement par la politique environnementale entre les quartiers (ou communes).

Le déroulement comprend quatre étapes successives : un bilan bibliographique avec la mise en places des documents de travail, le repérage des effets négatifs et positifs des actions, le traitement des données rassemblées et l'évaluation qualitative des inégalités induites. Les résultats seront ensuite discutés quant au concept d'inégalités écologiques, avec les élus et partenaires locaux.

## Premiers résultats

Le projet vise à fournir des données internes plus précises sur les politiques environnementales et leurs effets, afin d'améliorer et d'adapter les décisions à des secteurs géographiques différenciés. Le résultat donnera une mesure des inégalités éventuelles induites par les politiques environnementales locales. Il mettra également en évidence les politiques dont les effets sont difficilement localisables.



## Composition de l'équipe

Fondation des villes : *Jean-Roland Barthélémy, Patrick Pernot, Marguerite Rigaud*  
 37 rue Huguerie 33000 BORDEAUX - Tel. (0033) (0)5 56 44 72 06  
 17 rue Michel Voisin 92330 SCEAUX - Tel. (0033) (0)1 46 61 27 50  
 courrier électronique : [fondation.villes@wanadoo.fr](mailto:fondation.villes@wanadoo.fr)

## Contexte du questionnement

Depuis quelques années, la question des inégalités écologiques en ville est arrivée au premier plan des préoccupations de la politique environnementale. Issue au départ du constat des inégalités internationales concernant l'environnement, cette question rencontre finalement des difficultés d'appréhension très comparables.

Pourquoi ces difficultés ? Les données existent, bien que dispersées, mais les problématiques environnementales sont complexes, pas toujours localisables et multidimensionnelles, ce qui n'est pas facile à synthétiser. Toutefois, de nombreuses données pourraient être exploitées par les collectivités locales afin de faire le point sur ce thème. Par comparaison, les bilans par quartier en termes économiques et sociaux sont courants et les politiques publiques tentent de partir de ces constats pour adapter leurs actions.

Il s'agit d'un investissement important, dont la perspective est lointaine et qui pose ensuite des problèmes d'interprétation. Enfin, dans le domaine de l'environnement, la référence aux effets globaux et diffus a tendance à primer sur des effets locaux qui sont souvent le résultat de politiques sectorielles diverses. Les dimensions multiples de l'action environnementale rendent difficile une évaluation simple et classique, ce qui arrête les velléités d'analyse des effets et de leurs incidences sur les dimensions sociales et économiques et sur les inégalités. Notre point de vue est d'avancer sur ce plan en inversant le regard : les inégalités peuvent aussi être étudiées à partir des politiques environnementales. Cette façon de poser la

question des inégalités écologiques est un point de départ pour permettre une prise en compte rapide dans les politiques locales de cet aspect du développement durable. Une politique environnementale peut effectivement se caler sur les inégalités géographiques qu'elle induit directement, en attendant de pouvoir évaluer complètement les inégalités de situation globale.

Ce travail permet par ailleurs de repérer plus clairement le cadre méthodologique des comparaisons, notamment le découpage géographique et sectoriel.

Action	Libellé de l'action	Action	Nom du domaine
Maîtrise d'ouvrage	<input type="text"/>	Échelle géographique de l'action	
commune	<input type="checkbox"/>	commune	<input type="checkbox"/>
intercommunale (CA, CC, CU)	<input type="checkbox"/>	intercommunalité (CA, CC, CU)	<input type="checkbox"/>
syndicat, autres structures satellite (association...)	<input type="checkbox"/>	agglomération	<input type="checkbox"/>
partagée (cas exceptionnel)	<input type="checkbox"/>	autre (coopération internationale)	<input type="checkbox"/>
Autres acteurs participant au financement		<input type="text" value="organismes versant des subventions, participations, etc."/>	
Objectif obtenu		Approche environnementale	
Protection de la ressource	<input type="checkbox"/>	Prévention	<input type="checkbox"/>
Protection des personnes	<input type="checkbox"/>	Réparation	<input type="checkbox"/>
Optimisation	<input type="checkbox"/>	Gestion	<input type="checkbox"/>
Qualité de vie	<input type="checkbox"/>		
DÉPENSE			
Budget principal	<input type="checkbox"/>		
Budget annexe ou autonome	<input type="checkbox"/>		
Budget privé	<input type="checkbox"/>		
Investissement/acquisition de matériels, terrains, bien immobiliers		1998	1999
Investissement/travaux		2000	2001
Études, recherche et développement		2002	
Achats (consommables et petit matériel)			
Personnel correspondant (charges comprises)			
Maintenance, exploitation des matériels et des services			
Autres travaux, fournitures et services extérieurs			
Taxes, impôts, pénalités et amendes			
Provisions, assurances pour risques environnementaux et réparation de pollution			
Frais généraux			
Frais financiers			
Total des dépenses (A)		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
RECETTES			
Subventions et participations pour les investissements			
Subventions et participations pour le fonctionnement			
Tarifs et droits d'usage			
Taxes (pollueurs payeur)			
Autres recettes (préciser)			
Total recettes (B)		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
À titre d'information, le cas échéant :			
Coût évités			

Exemple de fiche action



# Vécu environnemental et qualité de vie en région Île-de-France

## Une approche exploratoire des inégalités environnementales

34

La qualité de l'environnement fait l'objet d'une demande croissante de mesure et d'évaluation de la part des décideurs locaux. Toutefois, à la territorialisation de l'action publique qui appelle des mesures tenant mieux compte des spécificités territoriales ne correspondent encore que peu d'instruments tournés vers l'appréciation du vécu, du rapport sensible à l'environnement, comme supports à l'évaluation de la qualité de l'environnement. Tel qu'abordé à ce jour, le thème des inégalités environnementales en est un exemple saisissant.

Une des hypothèses centrales de cette recherche est que le vécu environnemental des ménages pourrait, par les informations livrées sur la qualité des contextes urbains, aider à définir d'autres géographies des inégalités environnementales, et ainsi servir la territorialisation de l'action.

Ce travail poursuit ce double objectif. D'abord construire, dans une perspective exploratoire, un système d'informations et de mesure de la qualité de l'environnement fondé sur la satisfaction et le vécu environnemental des ménages, et ainsi peut-être affiner la définition de la qualité et du bien-être environnemental. Puis offrir par ce biais une autre lecture (et peut-être une autre géographie) des inégalités environnementales à l'échelle régionale, en resituant notamment la place qu'occupe l'environnement dans les choix, la satisfaction et l'attachement résidentiels.

### Terrain et méthodologie

Le terrain d'investigation est celui de l'Île-de-France : acuité des questions et enjeux environnementaux présents sur ce territoire, variété des contextes socio-urbains qui y sont représentés.

Du fait de la logique générale de notre démarche (territorialisation de la connaissance et des systèmes d'évaluation), nous cherchons

sur ce terrain à alterner les échelles de lecture, tout en pensant le passage des unes aux autres. À une première lecture des inégalités environnementales à l'échelle régionale - spatialisation de données descriptives dites « objectives » de l'environnement (source : IAURIF notamment), et croisement avec des données socio-démographiques (échelle assez conventionnelle au regard des quelques travaux déjà réalisés sur la question) - se superposera une lecture plus perceptive et micro locale, par le biais d'une enquête destinée à appréhender le vécu environnemental des ménages à l'intérieur de plusieurs communes « tests » franciliennes identifiées lors de la première phase. Il sera dès lors possible d'apprécier le décalage entre l'environnement tel qu'il est objectivé au travers des indicateurs conventionnels et la manière dont il est appréhendé par la population à l'échelle infra-communale, permettant alors de requalifier en conséquence certaines situations d'inégalités constatées par le biais de l'analyse descriptive régionale.

Du fait de nos choix méthodologiques (questionnaires alternant questions fermées, semi-ouvertes et ouvertes auprès d'un échantillon de 600 ménages) et protocolaires (ex : disposer d'un nombre minimal d'observations par site infra-communal pour prétendre à une certaine représentativité), nous envisageons de mener l'enquête sur six sites infra-communaux, de dotations environnementales et de profils sociaux suffisamment contrastés.

### Principaux résultats

À ce stade, nous achevons l'analyse régionale destinée à dresser une géographie physicaliste de la qualité de l'environnement et commençons à définir les espaces différenciés d'investigation par enquête.



## Une approche exploratoire des inégalités environnementales

### Composition de l'équipe scientifique

*Guillaume Faburel*, responsable scientifique, géographe, Maître de Conférences à l'Université Paris XII, chercheur au CRETEIL ;  
*Sandrine Gueymard*, doctorante au CRETEIL, Institut d'urbanisme de Paris, Université Paris XII ; *Isabelle Maleyre*, économiste, maître de Conférences à l'Université Paris XII, GRATICE-ERUDITE ; *Jean-Pierre Orfeuil*, ingénieur, professeur à l'université Paris XII, directeur du CRETEIL

Centre de Recherche sur l'Espace, les Transports, l'Environnement et les Institutions Locales (CRETEIL)

Université Paris 12, Institut d'Urbanisme de Paris, Site du mail des Mèches, 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil.

Tél. : 33 (0)1 41 78 47 82

labo-creteil@univ-paris12.fr

<http://www.univ-paris12.fr/~creteil/>



# Protection des espaces naturels et agricoles périurbains

## Émergence et rôle des processus participatifs dans la protection des espaces naturels et agricoles périurbains sous forte pression foncière

35

En Île-de-France, les objectifs de planification officiels sont relativement incompatibles avec la métropolisation économique, ce qui peut se traduire par un scénario de compromis minimal, risque majeur d'étalement urbain pour la prochaine décennie. On s'attache donc à l'analyse des capacités différentielles des acteurs des territoires vulnérables à dégager des processus participatifs, des espaces de projets, en vue de gérer cette vulnérabilité.

Les inégalités écologiques se cumulent fréquemment avec les inégalités sociales. À partir de l'analyse de deux territoires comparables, la recherche veut montrer que l'attention accordée par les élus à l'émergence de processus participatifs locaux (sur la base d'un terreau de projets) permet de compenser ce cercle vicieux.

### Terrain

Ont été repérés deux territoires des franges du front de l'urbanisation francilienne (ceinture verte) *a priori* comparables quant aux caractéristiques socioprofessionnelles, mais dont la situation a évolué de manière sensiblement différente du point de vue de la préservation des espaces naturels et agricoles ces dix dernières années.

Le choix s'est porté sur le Triangle vert du Hurepoix qui a vu émerger un projet rassemblant agriculteurs et résidents urbains, alors que paradoxalement les communes impliquées, fait rare dans le Nord de l'Essonne, n'appartiennent à aucune intercommunalité, et sur le plateau de Saclay, très légèrement à cheval sur deux intercommunalités, où la

préservation des terres agricoles entre en conflit avec le développement du pôle technologique de Saclay.

### Méthodologie

La première phase est terminée.

La seconde phase du travail, en cours de préparation, visera à spécifier les premières conclusions grâce à une trentaine d'enquêtes auprès d'élus, de leaders d'opinion d'associatifs...

Le tableau illustre que si une longue histoire de planification a protégé le plateau de Saclay aujourd'hui «menacée» d'une Opération d'intérêt national (OIN), à l'inverse c'est au dynamisme associatif des acteurs qu'est due la protection des espaces verts et agricoles.

Parmi les pistes à approfondir, il apparaît nettement que la dissimulation volontaire par un facteur d'incertitudes dans sa négociation avec les autres acteurs est un obstacle majeur à la réalisation d'une décision collective consensuelle et efficace.

À la question «comment promouvoir sans discriminer ?» s'impose sans doute une réponse : la «dialogie», l'information sans rétention.

		Plateau de Saclay	Triangle Vert
Aménagement	Planification, projets	SDRIF, SDPS, OIN ++	SDRIF laxiste (zones pyjama) -
	Enclavement	Mauvaise accessibilité (réseau de transport inadapté) +	bonne accessibilité routière -
Acteurs Associatifs	Lutte contre la péri-urbanisation	Union des associations de défense du Plateau (UASPS), élus locaux, CAPS et presse +-	Association du Triangle vert ++
	Concertation	Audit en 2002 puis plus rien --	++
Élus	Participation	La CAPS a mis fin à la participation des associations -	+
	Projets ponctuels	-	++

*Impact sur la préservation des espaces naturels et agricoles*



**Émergence et rôle des processus participatifs dans la protection des espaces naturels et agricoles périurbains sous forte pression foncière**

**Composition de l'équipe scientifique :**

*Jean-Louis Zentelin et Béatrice Muller, Centre Pierre Naville, Université d'Évry Val d'Essonne*



# Vulnérabilité socio-économique des espaces urbains

## Cadre conceptuel, mesure et application à l'Île-de-France

36

Ce projet s'inscrit dans la thématique de recherche sur la vulnérabilité des individus, entendue comme leur plus ou moins grande capacité à faire face à un choc socio-économique auquel ils sont potentiellement exposés.

L'analyse de cette capacité s'inscrit naturellement dans le contexte des sociétés modernes où les individus ne possèdent pas la capacité de se protéger eux-mêmes des aléas socio-économiques, mais délèguent le pouvoir et le devoir d'assurer leur protection à des institutions légitimes de ce fait.

Ainsi, la notion de vulnérabilité s'est historiquement imposée aux chercheurs en sciences sociales pour rendre compte de l'extraordinaire complexité de la problématique sociale issue de la panne, puis de l'érosion, depuis les années 1980, des formes traditionnelles de régulation collective des risques fondées sur la base de conditions de travail stables.

Dans ce contexte, les individus se trouvent de plus en plus exposés aux changements socio-économiques sans avoir la capacité de les maîtriser.

En économie, la vulnérabilité est souvent mesurée comme le niveau futur de pauvreté atteint à un horizon temporel donné pour toutes les réalisations possibles de revenus ou de consommation pondérées par la probabilité de ces résultats. Cette approche utilise une notion de vulnérabilité fondée sur les seules réalisations des individus. Or, étant donné que, dans le contexte des sociétés modernes, la vulnérabilité des individus dépend fortement de leur insertion sociale et institutionnelle, il faut aussi tenir compte de leur niveau de liberté effective à faire face à un choc potentiel. Pour mener à bien cette étude, deux objectifs sont poursuivis :

- la construction d'un cadre théorique ;
- une évaluation de la vulnérabilité socio-économique des espaces urbains de l'Île-de-France.

### Méthodologie

La méthodologie consistera à articuler d'une manière cohérente les théories de philosophie politique et l'approche par les capacités de Sen pour construire un cadre d'analyse original approprié pour traiter la question de la vulnérabilité socio-économique.

Pour aller au bout de cette démarche scientifique, nous tenterons de valider notre hypothèse théorique à l'aide d'une application empirique. Nous utiliserons un indicateur multidimensionnel de vulnérabilité socio-économique pour évaluer le niveau et la disparité des espaces urbains.

### Principaux résultats

- Réalisation d'un état de l'art inédit et exhaustif de la vulnérabilité au niveau théorique et appliqué ;
- Construction d'un cadre théorique original ;
- Construction d'un indicateur multidimensionnel de vulnérabilité des espaces urbains et application au cas de l'Île-de-France.

### Apports pour les praticiens

La rédaction de documents de synthèse à l'attention des praticiens leur permettra de disposer de connaissances construites sur la nature du phénomène de vulnérabilité et d'informations sur les grandeurs quantitatives de celui-ci en Île-de-France.



# Le changement climatique, révélateur des vulnérabilités territoriales ?

## Action publique locale et perceptions des inégalités écologiques

37

Le changement climatique est ici compris comme une problématique emblématique de l'application territoriale du développement durable : il s'agit d'un phénomène d'envergure planétaire dont les impacts (ainsi que la plupart des mesures de réduction) sont bel et bien territorialisés. Il pose ainsi la question de l'équité dans le temps (entre les générations) et dans l'espace (entre les territoires). Le changement climatique se présente donc comme un objet privilégié pour appréhender l'introduction d'une préoccupation globale dans des politiques locales. En effet, le problème «climat» permet à la fois, au niveau des échelles spatiales, d'introduire des enjeux globaux dans les politiques locales et, au niveau des échelles temporelles, d'intégrer la prise en compte du moyen et long terme dans l'action locale.

L'objectif ici est de questionner la capacité de la thématique du changement climatique à renouveler la compréhension et la perception de la vulnérabilité des espaces et des inégalités territoriales. Le changement climatique agit-il comme un révélateur des vulnérabilités territoriales ?

On sait que les phénomènes liés aux dérèglements climatiques risquent de créer ou d'exacerber des inégalités. En effet, par leurs configurations naturelles et géographiques (zones littorales, insulaires...), mais aussi sociales et économiques (mono-activité industrielle ou touristique...), les territoires s'avèrent inégaux face aux conséquences du changement climatique.

Comment les acteurs locaux se saisissent de l'enjeu global que constitue le «problème climat» et le traduisent en mesures territorialisées dans leurs politiques locales ? Il s'agit de

comprendre si et comment l'apparition ou l'exacerbation de vulnérabilités territoriales par les changements climatiques opèrent comme un levier pour la prise en compte d'enjeux globaux dans l'action locale ?

### Les hypothèses

Un système à trois hypothèses sous-tend ce travail :

- le changement climatique apporte un éclairage inédit des vulnérabilités territoriales ;
- les territoires les plus menacés par les effets du changement climatique sont les plus à même d'intégrer ces risques dans leurs politiques ;
- la mise à l'agenda local du changement climatique se traduit par une mise en débat local des notions de vulnérabilité et d'inégalité écologique.

### Méthodologie

D'une part, il s'agit d'engager une réflexion théorique sur la notion de vulnérabilité territoriale, en essayant de caractériser différents types de vulnérabilités territoriales face aux changements climatiques (vulnérabilités directe, indirecte ou globale). D'autre part, il convient d'analyser les conditions de mise en politiques territoriales du «problème climat» (quel type de politique concernées ? quelles articulation entre atténuation et adaptation ?) selon trois niveaux d'analyses (le système d'acteurs mobilisé, les formulations locales du problème «climat», les outils de mesure et de suivi).



## Le cas de la coopération internationale au Brésil

### Les terrains

Une analyse approfondie est prévue sur trois terrains. Les travaux envisagés ici s'intéressent spécifiquement à l'échelle locale (du quartier à l'intercommunalité).

Une mise en perspective des résultats recueillis à l'échelle locale est prévue avec ceux obtenus à l'échelle régionale dans le cadre d'un autre projet de recherche actuellement en cours (**«Gestion territoriale du changement climatique. Une analyse à partir des politiques régionales»**, programme GICC – MEDD, juin 2005–décembre 2006). L'articulation de ces deux projets doit permettre des allers et retours entre échelles locales et régionales et aboutir ainsi à une compréhension fine de la mise en politique territoriale du changement climatique.

Les trois terrains d'étude retenus doivent être emblématiques des différents types de vulnérabilités identifiées (directes, indirectes, globales). L'échantillon comprend donc :

- un type de terrain soumis à des vulnérabilités directes, c'est-à-dire où les changements climatiques introduisent une vulnérabilité inédite pour le territoire (comme un territoire insulaire ou de montagne).
- un type de terrain soumis à des vulnérabilités indirectes, c'est-à-dire où les changements climatiques viennent exacerber des vulnérabilités territoriales déjà présentes.
- un type de terrain présentant a priori peu de vulnérabilités directes ou indirectes telles qu'elles ont été définies ci-dessus, mais qui, en s'engageant dans une politique climatique, fait preuve d'une sensibilité à cette question en tant que vulnérabilité globale.

### Composition de l'équipe

UMR CITERES 6173, laboratoire VST, équipe Politiques Publiques et Territoires, Maison des Sciences de l'Homme, Université François Rabelais de Tours, *Patrice Melé, François Bertrand, Laurence Rocher, Laure Héland*, UMR CITERES 6173, Laboratoire VST, équipe Politiques publiques et territoires, Maison des sciences de l'homme - Université François Rabelais de Tours.



# Les inégalités spatiales face à l'environnement

## Analyse économique et application à l'aire urbaine rennaise sur la base d'un système d'information géographique

38

Le projet vise à définir les types d'aménagement de l'espace qui sont le plus valorisés par les ménages et, de ce fait, sur lesquels les pouvoirs publics doivent concentrer leur effort pour corriger les inégalités spatiales face à l'environnement. L'accent est mis sur l'environnement paysager et les types d'occupation du sol. À terme, le projet apportera des éléments de réponses à des questions aussi essentielles que celles du maintien de zones rurales au sein d'espaces urbanisés, de la constitution de coulées vertes ou encore de la mixité et de l'imbrication optimales des types d'occupation du sol.

### Terrain

L'aire urbaine rennaise a été retenue comme champ d'étude car la mobilité des ménages y est suffisamment effective et les indicateurs environnementaux assez diverses pour que s'y opère une ségrégation spatiale face à l'environnement à travers le marché immobilier.

### Méthodologie

La démarche retenue s'appuie sur l'analyse des valeurs foncières comme révélateur des préférences des ménages : à goûts identiques, les ménages disposant des revenus les plus élevés formulent les enchères les plus fortes et jouissent de ce fait d'un accès privilégié aux biens immobiliers offrant les meilleures caractéristiques, notamment environnementales.

Pour l'économiste, ce principe de valorisation indirecte des aménités et/ou nuisances environnementales à travers le marché immobilier est à la base de la méthode dite des **prix hédoniques**. L'originalité du projet est double :

- il ambitionne d'intégrer les anticipations des ménages quant à

l'évolution de l'environnement et de l'offre en biens et services publics locaux afin d'avoir une vision de long terme des arbitrages effectués par les ménages ;

- il associe étroitement compétences économiques et géographiques par la mise en place d'un système d'information géographique superposant les données relatives aux transactions immobilières (montants des transactions et caractéristiques

intrinsèques des biens) et les données relatives à leur environnement (types d'occupation des sols dans un voisinage de taille variable).

La première phase a consisté à construire les indicateurs d'occupation du sol pour chaque transaction de la base de données. À partir de données de télédétection couvrant l'aire urbaine rennaise une classification du territoire selon le type d'occupation du sol a été établie (image 1). Cette classification effectuée, des indices de diversité et de fragmentation du paysage dans le voisinage de chaque transaction immobilière ont été calculés. L'idée est qu'une même diversité d'occupation du sol peut correspondre à une fragmentation différente (image 2) et être très différemment valorisée par les ménages. La seconde phase consistera à intégrer ces indices comme variables

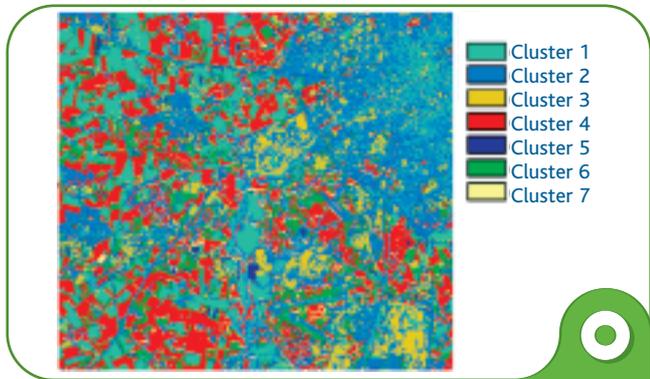


Image 1  
Classification selon le type d'occupation du sol à partir de données de télédétection

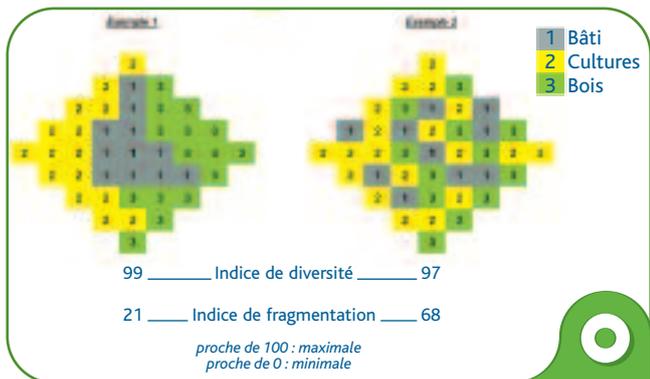


Image 2  
Caractérisation de divers paysages à travers des indices d'occupation du sol

dans l'estimation de la relation de **prix hédoniques** puis à en inférer la valeur sociale accordée à des schémas types d'aménagement affectant l'environnement paysager.



### Analyse économique et application à l'aire urbaine rennaise sur la base d'un système d'information géographique

CREM UMR CNRS 6211, 7 Place Hoche 35065 RENNES Cedex, tél : 02.23.23.35.39

#### Composition de l'équipe

Des économistes du CREM (Centre de recherche en économie et management), UMR CNRS 6211 : *Baudry Marc*, maître de Conférences à l'Université de Rennes 1 ; *Guengant Alain*, directeur de Recherche au CNRS ; *Larribeau Sophie*, professeur des Universités à l'Université de Rennes 1 ; *Leprince Matthieu*, maître de Conférences à l'Université de Rennes 1.

Des géographes : COSTEL (Climat et Occupation du Sol par TELédétection), UMR CNRS 6554 Littoral Environnement Télédétection Géomatique : *Cotonnec Adeline*, maître de Conférences à l'Université de Rennes 2 ; *Corpetti Thomas*, chargé de Recherches au CNRS ; *Ganzetti Isabelle*, ingénieur d'études à l'Université de Rennes 2 ; *Gouery Pascal*, ingénieur de recherches à l'Université de Rennes 2.

